IV. Options de passage franciliennes : secteur à l'ouest de Nanterre

Six options de passage (IDF 1 à 6) permettent la sortie de l'Ile-de-France dans le secteur compris entre Nanterre et Apremont (à l'ouest de Mantes-la-Jolie). Ces options de passage peuvent être classées en deux grandes familles :

La première famille est constituée de l'ensemble des options (1 à 4) desservant une gare nouvelle à Confluence. Ces options quittent le secteur de La Défense en direction du Nord-Ouest en suivant approximativement le couloir de la ligne 340 000 (vers Sartrouville – Houilles).

Au sein de cette famille, les différentes options se distinguent au niveau de Confluence et à l'ouest de la nouvelle gare. En effet :

- Les options 1 et 2 sont compatibles avec deux solutions d'implantation de la gare de Confluence : sur le site d'Achères-Grand Cormier et à Achères-Ville. Les options 3 et 4 ne sont quant à elles compatibles qu'avec la solution de gare sur le site d'Achères Grand Cormier ;
- Les options 1, 2 et 3 se distinguent entre elles principalement sur la section comprise entre la gare de Confluence et Aubergenville, tandis que l'option 4 se distingue de façon plus sensible des trois autres options en empruntant un couloir situé bien plus au sud centré sur Maule et Mareil-sur-Mauldre ;
- L'option 1 prévoit une traversée des Mureaux par les nouvelles missions tandis que les options 2 et 3 contournent les Mureaux par le sud ;
- Enfin, l'option 3 contourne la Seine par le sud au niveau de Poissy tandis que l'option 2 prévoit un franchissement du fleuve.

La seconde famille est constituée des options (5 et 6) qui ne desservent pas une gare à Confluence. Ces options quittent le secteur de La Défense en suivant approximativement le couloir de l'autoroute A14. Les options de cette famille se distinguent de la manière suivante :

- A l'ouest de Nanterre, l'option 5 est orientée de sorte à ce qu'elle rejoigne le plus directement possible l'option 3 au niveau d'Orgeval, puis les options 1 et 2 au niveau d'Aubergenville ;
- L'option 6 prévoit le passage le plus direct possible entre Nanterre et Mantes-la-Jolie et rejoint l'option 4 au sud d'Orgeval.

Pour l'ensemble des options, les liaisons entre Mantes-la-Jolie et la Normandie sont permises par le biais de raccordements prévus à Apremont et Jouy-Mauvoisin.

Les liaisons entre Paris et Mantes-la-Jolie via la ligne nouvelle sont quant à elles assurées selon deux possibilités, en fonction des options de passage :

- La première par le biais d'un raccordement à la ligne 340 000 à l'ouest des Mureaux (raccordement d'Aubergenville), compatible avec les options 1, 2, 3 et 5 ;
- La seconde par le biais d'un raccordement sur la ligne 396 000, situé plus au sud dans la vallée de la Mauldre et compatible avec les options 4 et 6.

Les options de passage franciliennes sont détaillées dans les paragraphes suivants. Leurs principales caractéristiques, évoquées ci-avant, sont synthétisées dans le tableau suivant :

Option de passage	IDF 1	IDF 2	IDF 3	IDF 4	IDF 5	IDF 6
Ligne principale						
Nanterre – Achères	■	■	■	■		
Nanterre – Poissy					■	■
Achères – Verneuil-sur-Seine	■	■				
Achères – Poissy			■	■		
Verneuil-sur-Seine – Aubergenville par Les Mureaux	■					
Verneuil-sur-Seine – Aubergenville par le sud		■				
Poissy – Aubergenville			■		■	
Poissy – Apremont par Mareil-sur-Mauldre				■		■
Aubergenville – Apremont	■	■	■		■	
Raccordements						
Aubergenville avec arrivée de la ligne nouvelle par la ligne classique	■					
Aubergenville avec arrivée de la ligne nouvelle par le sud		■	■		■	
Mareil-sur-Mauldre				■		■
Jouy-Mauvoisin	■	■	■	■	■	■
Apremont	■	■	■	■	■	■
Gares nouvelles possibles						
Confluence à Achères Ville	■	■				
Confluence à Achères Grand Cormier	■	■	■	■		

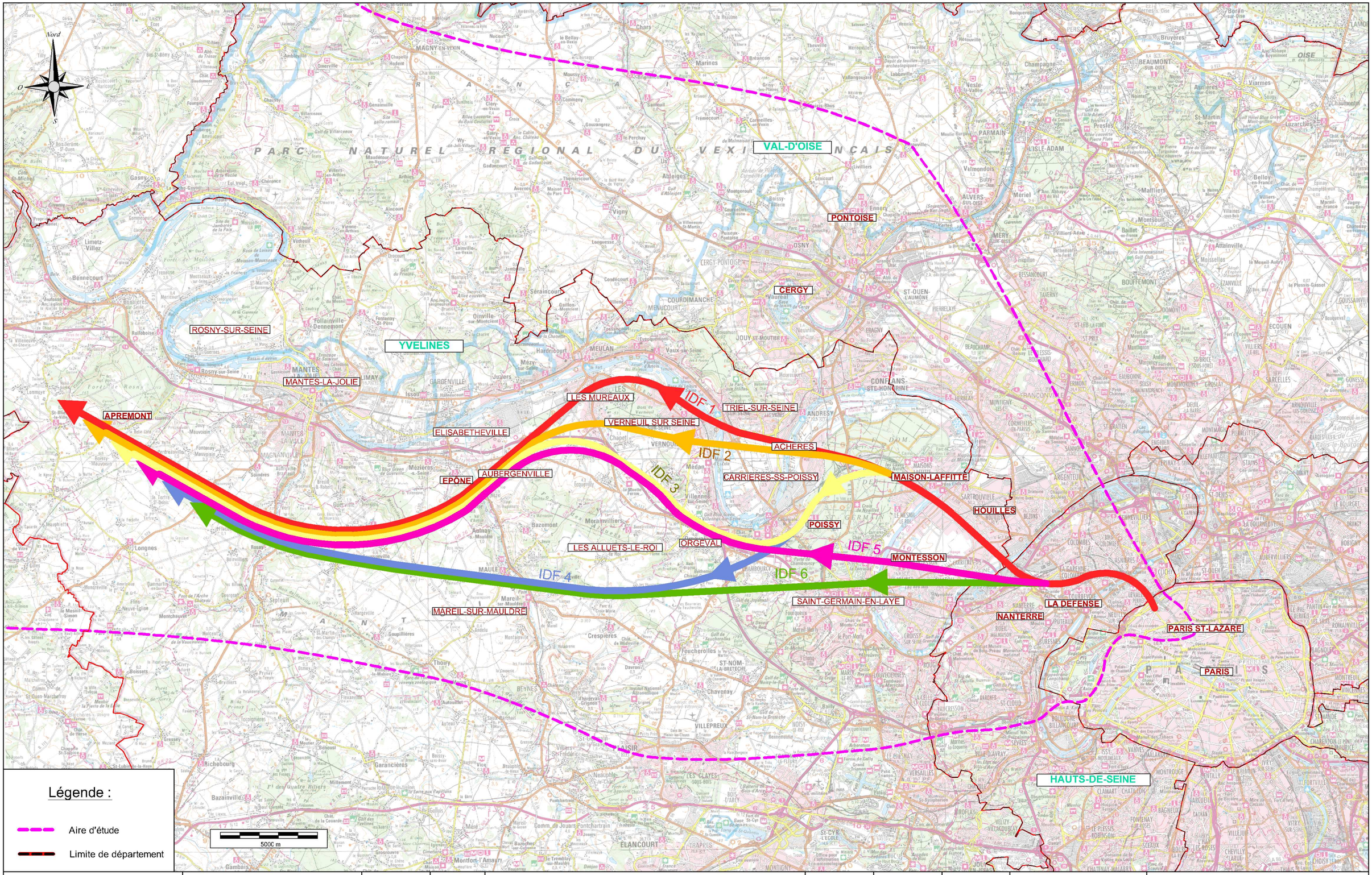

Légende :

- Aire d'étude
- Limite de département

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
Traçons les liens entre ici et demain

egis rail

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

NUMERO REVISION	DATE	REVISION DESCRIPTION	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
1	01/08/2011	Mise à jour suite remarques RFF	SGE	VDL	CGA
0	22/06/2011	Edition du document	SVI	VDL	CGA

SECTION

ECHELLE 1/175000

PAGE

Principes des options de passage en Ile-de-France

1. Option de passage IDF 1

1.1. Ligne principale

Depuis Nanterre-La Défense, cette option de passage se dirige vers le nord-ouest, selon l'orientation de la ligne Paris-Le Havre actuelle, et vers une zone d'implantation possible d'une éventuelle gare nouvelle, soit sur le site d'Achères Grand Cormier situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye, soit à Achères Ville. Plus à l'ouest, elle longe la ligne existante de Verneuil-sur-Seine à Elisabethville et contourne Mantes-la-Jolie par le sud pour gagner la Normandie.

a)Présentation et justification technique

Un tunnel de 9,1 km de longueur environ entre Nanterre-La Défense (gare nouvelle) et le site de triage de la gare d'Achères-Grand Cormier permet à cette option de passage de limiter les impacts de la ligne nouvelle, d'une part sur les zones fortement urbanisées (Nanterre, Houilles, Sartrouville, Carrières-sur-Seine, Maisons-Laffitte), et d'autre part sur la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Les franchissements de la Seine au nord de Nanterre et à Maisons-Laffitte sont alors réalisés par des passages sous-fluviaux.

Au niveau de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, le contour de l'option de passage est élargi. Sa partie nord permet d'envisager la traversée de la forêt entièrement en tunnel et l'implantation éventuelle d'une gare nouvelle de Confluence sur le site d'Achères-Ville. Sa partie sud permet l'implantation de cette gare sur le site d'Achères Grand Cormier : la ligne nouvelle émergerait alors du tunnel à l'arrivée dans la gare de triage, pour permettre un calage des quais de la gare à un niveau altimétrique proche de celui des installations ferroviaires existantes. A l'ouest du triangle du Grand Cormier, la ligne nouvelle est à nouveau enterrée dans un tunnel pour éviter les impacts sur la forêt de Saint-Germain.

Au niveau d'Achères, le franchissement de la Seine est envisagé par un passage sous-fluvial afin de limiter les impacts du projet sur les zones urbanisées, d'Achères d'une part, et des communes situées plus à l'ouest d'autre part.

Au sud-ouest de Triel-sur-Seine, l'option de passage franchit une nouvelle fois la Seine par un passage sous-fluvial.

Entre les communes de Verneuil-sur-Seine et Elisabethville, l'option de passage longe la ligne existante n°340000 de Paris Saint-Lazare au Havre. Un raccordement à cette ligne au niveau d'Aubergenville permet d'assurer la desserte de Mantes-la-Jolie.

L'option de passage contourne ensuite Mantes-la-Jolie par le sud. Il s'agit d'un tronçon de ligne nouvelle qui pourrait être réalisé lors d'une seconde phase du projet et qui permettrait des dessertes directes vers la Normandie sans passer par Mantes-la-Jolie (voir § IV.7).

Plus à l'ouest, la liaison entre Mantes-la-Jolie et la Normandie est assurée par les raccordements de Jouy-Mauvoisin et Apremont.

Cette option de passage représente un linéaire d'environ 57 km de ligne principale (intégrant le linéaire du contournement de Mantes-la-Jolie d'environ 30 km).

Le tableau suivant liste les principaux franchissements qui nécessiteront des ouvrages d'art particuliers pour cette option de passage :

Franchissement	Localisation	Solution envisagée	Longueur
Zone urbanisée	Nanterre – Houilles	Tunnel	9 100 m
La Seine	Nord de Nanterre		
La Seine	Maisons-Laffitte		
Forêt domaniale	Saint-Germain-en-Laye	Tunnel	Fonction du tracé
La Seine	Achères		

Note : les longueurs des ouvrages sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Par ailleurs, ces longueurs sont obtenues avec une déclivité maximale admissible de 35 ‰ sur la ligne nouvelle. La prise en compte d'une mixité fret et donc d'une déclivité maximale plus faible pourrait avoir pour conséquence un allongement de ces ouvrages qu'il conviendra d'examiner au cas par cas.

Nord

O E

S

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

VAL-D'OISE

YVELINES

HAUTS-DE-SEINE

PONTOISE

CERGY

ROSNY-SUR-SEINE

MANTES-LA-JOLIE

Raccordement à Jouy-Mauvoisin

APREMONT

Raccordement à Apremont

Raccordement à Aubergenville

LES MUREAUX

TRIEL-SUR-SEINE

VERNEUIL SUR SEINE

ELISABETHEVILLE

AUBERGENVILLE

EPONE

ACHERES

Gare nouvelle d'Achères Ville

Gare nouvelle d'Achères Grand-Cormier

CARRIERES-SS-POISSY

MAISON-LAFFITTE

HOUILLES

POISSY

Raccordement à la Garenne Colombes

Raccordement aux Vallées

Raccordement à Bécon-Les-Bruyères

MONTESSON

Gare nouvelle de la Folie

LA DEFENSE

Raccordement à Clichy

NANTERRE

PARIS ST-LAZARE

PARIS

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

LES ALLUETS-LE-ROI

ORGEVAL

MAREIL-SUR-MAULDRE

5000 m

Légende :

- Aire d'étude
- Zone potentielle de raccordement
- Gares nouvelles potentielles
- Option de passage
- Voie ferrée

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
Tracons les liens entre ici et demain

egis rail

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

NUMERO REVISION	DATE	REVISION DESCRIPTION	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
1	01/08/2011	Mise à jour suite remarques RFF	SGE	VDL	CGA
0	22/06/2011	Edition du document	SVI	VDL	CGA

SECTION

ECHELLE 1/175000

PAGE

Option de passage IDF 1

b)Analyse environnementale

❑ **b1 - Enjeux évités par l'option de passage IDF 1**

Cette option de passage se développe principalement en rive gauche de la Seine afin d'éviter les secteurs de grands enjeux localisés au nord du fleuve :

- d'Argenteuil à Pontoise : outre la présence d'une urbanisation importante, les périmètres régionaux d'intervention foncière de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France et les terrains acquis au titre de la politique départementale des espaces naturels sensibles.
- de Conflans Sainte-Honorine à Andrésy : à l'urbanisation importante, s'ajoutent dans ce secteur, notamment une ZPPAUP, des périmètres de protection de captage d'eau potable et des périmètres de protection de monuments historiques.
- de Cergy à Vaux-sur-Seine : ce secteur concentre deux ZPPAUP, des périmètres de protection de monuments historiques, une ZNIEFF de type 1, des forêts, ainsi qu'une urbanisation importante au niveau de Cergy.
- de Pontoise à la limite de la Haute-Normandie s'étend le territoire du Parc Naturel Régional du Vexin Français, dont les paysages de grande qualité sont protégés par des sites inscrits et classés.
- les boucles de la Seine de Guernes et Moisson : ces secteurs concentrent des enjeux importants, tels qu'un site Natura 2000, des sites inscrits, des ZNIEFF de type 1, des périmètres de protection de captages d'eau potable, …
- la vallée de l'Epte : site Natura 2000, sites classés, réserve naturelle, périmètres de protection de captages d'eau potable, zones humides, … constituent les principaux enjeux de ce secteur.

Au sud de la Seine, l'option de passage IDF 1 évite les secteurs à enjeux suivants :

- la plaine de Montesson, une des dernières zones agricoles à l'ouest de l'agglomération parisienne, objet de politiques d'action foncière en vue de sa préservation.
- de Chatou à Saint Germain-en-Laye : un important secteur d'urbanisation, où s'ajoutent des ZPPAUP, de nombreux périmètres de protection de monuments historiques, des périmètres de protection de captages d'eau potable, …
- l'emprise militaire du Quartier général des Loges à Saint Germain-en-Laye
- le secteur boisé au sud de Chambourcy, avec sites classés, périmètres de protection de monuments historiques et terrains acquis au titre des espaces naturels sensibles
- de Verneuil-sur-Seine à Mareuil-sur-Mauldre : ce secteur rassemble principalement des périmètres d'intervention foncière à vocation environnementale (espaces naturels sensibles, Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France), des périmètres de protection de monuments historiques et le centre radioélectrique militaire des Alluets-le-Roi.
- autour de Maule : outre l'urbanisation, ce secteur comporte des périmètres de protection de captages d'eau potable, des périmètres de protection de monuments historiques…
- en rive gauche de la Seine, l'agglomération de Mantes-la-Jolie et sa ZPPAUP, ainsi que le secteur du Bout du Monde au nord d'Epône (arrêté préfectoral de protection de biotope, intervention foncière de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France).
- enfin, l'option de passage IDF 1 est encadrée par deux secteurs de périmètres de protection de captages d'eau potable d'Auffreville-Brasseuil et de Rosay.

❑ **b2 - Evaluation environnementale de l'option de passage IDF 1**

L'analyse consiste ici à établir un « profil environnemental » de l'option de passage IDF 1, en examinant plus particulièrement les enjeux résiduels à l'intérieur de l'option de passage IDF 1.

L'option de passage IDF 1, de l'ouest de Nanterre à Mantes-la-Jolie, évite les secteurs les plus sensibles au nord de la Seine, notamment le Parc naturel régional du Vexin Français (qui inclut de nombreux enjeux relatifs aux milieux humain, physique et naturel). Elle se développe principalement en rive sud de la Seine, qu'elle suit au plus près entre Verneuil-sur-Seine et Mantes-la-Jolie, au sein d'un fuseau resserré du fait d'enjeux divers (urbanisation, périmètres de protection de monuments historiques, captages d'alimentation en eau potable, périmètres d'intervention foncière à vocation environnementale …).

Malgré les grands enjeux environnementaux évités, l'option de passage IDF 1 inclut encore de nombreux éléments plus ou moins sensibles, compte-tenu de la présence de l'agglomération parisienne dans la partie est. Le projet devra en tenir compte lors de la définition du tracé afin de limiter les impacts potentiels, en particulier en matière d'insertion paysagère, de nuisances sonores, d'activité agricole, de patrimoine naturel et de protection de la ressource en eau. Ces enjeux n'apparaissent pas rédhibitoires dès lors que les tracés ferroviaires à l'intérieur de l'option de passage pourront les éviter, ou que des mesures de suppression ou de réduction d'impact pourront être mises en œuvre : passage en souterrain (tunnel ou tranchée couverte), passage en viaduc, écran anti-bruit, passage à faune, etc.

Des zones urbanisées persistent à l'intérieur de l'option de passage : une urbanisation diffuse pourra être évitée par les tracés ferroviaires si la géométrie du projet le permet ; l'impact sur l'urbanisation dense pourra être évité par un passage en souterrain ou en viaduc.

L'option de passage IDF1 comporte quatre traversées de la Seine entre Nanterre et Verneuil-sur-Seine, ainsi que le franchissement des deux principaux affluents de la Seine en rive gauche, La Mauldre et La Vaucouleurs, respectivement au droit d'Aubergenville et de Mantes-la-Jolie.

Les impacts détaillés et les mesures palliatives (dispositifs de suppression ou de réduction d'impact) ne pourront être précisés lors des phases d'études ultérieures au débat public, et notamment à l'occasion des études réglementaires (étude d'impact, dossier de police de l'eau, …).

Parmi les enjeux résiduels signalés sur la carte des enjeux évités ci-après, on peut souligner les plus significatifs :

- espaces d'urbanisation, étendus et denses à l'est, plus localisés ou diffus en allant vers l'ouest,
- espaces agricoles,
- périmètres de protection de monuments historiques, ZPPAUP, site classé et sites inscrits,
- captages d'alimentation en eau potable et leurs périmètres de protection,
- forêts et bois, notamment les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Rosny,
- site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny à l'ouest de Mantes-la-Jolie,
- carrières, site Seveso du dépôt pétrolier de Nanterre, etc.

Le tableau suivant précise les effets potentiels et le niveau de risque environnemental propres à l'option de passage IDF 1 :

Thèmes	Caractérisation de l'effet potentiel	Niveau de risque
Milieu humain	Traversées de très nombreuses zones urbanisées denses de Nanterre à Maisons-Laffitte, à Achères, Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Vernouillet, Verneuil-sur-Seine, Les Mureaux, Flins-sur-Seine, Aubergenville, Epône, … Traversée de zones rurales à urbanisation lâche avec de nombreux villages et hameaux. Présence de l'aérodrome des Mureaux. Traversée d'un espace agricole déjà soumis à la concurrence de l'urbanisation et des autres infrastructures de transports. Site Seveso seuil haut avec PPRT du dépôt pétrolier de Nanterre.	Faible, quand le passage devra se faire en tunnel afin de s'affranchir des enjeux très forts d'occupation du sol en surface. Elevé, quand le projet sera réalisé en surface, car l'évitement ne sera pas toujours possible. Moyen, car évitement possible. Elevé, par l'effet d'emprise et de coupure de l'espace agricole, car le calage du tracé ne pourra pas toujours tenir compte de la structure du foncier agricole. Faible, car le passage devra se faire en tunnel afin de s'affranchir des enjeux très forts d'occupation du sol en surface.
Milieu physique	Quatre traversées de la Seine et franchissement de ses deux affluents principaux en rive gauche, La Mauldre et La Vaucouleurs. Périmètres de protection de captages d'eau potable : Achères, Maisons-Laffitte, Vernouillet, Aubergenville, Aufreville-Brasseuil et Vert, Buchelay et Rosny-sur-Seine … Sablières de Flins-sur-Seine.	Elevé ponctuellement, mais modéré la plupart du temps grâce à la possibilité d'évitement par un passage en tunnel ou en viaduc des cours d'eau principaux. Moyen ou élevé, selon la possibilité ou non d'évitement local.
Milieu naturel	Traversée de bois et de massifs forestiers, notamment les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Rosny.	Faible, quand le passage se fera en tunnel (forêt de Saint-Germain-en-Laye) ; élevé ponctuellement, quand le projet sera réalisé en surface, mais modéré la plupart du temps grâce à la possibilité d'évitement. Présence du site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny. Elevé, si des incidences directes ou indirectes sur le site ne peuvent pas être évitées.
Patrimoine culturel, paysage	ZPPAUP de Carrières-sur-Seine, site classé du parc du château de Maisons-Laffitte, site inscrit de l'île Laborde et rives de la Seine. ZPPAUP d'Andrésy, sites inscrits de la vallée de Haute-Vaucouleurs et de la forêt de Rosny	Faible, car le passage devra se faire en tunnel afin de s'affranchir des enjeux très forts d'occupation du sol en surface. Elevé, car l'évitement n'est pas toujours possible.

❑ **b3 - Analyse des sensibilités dans l'option de passage IDF 1**

Rappel de la méthode de hiérarchisation des sensibilités :

Une hiérarchisation des données environnementales (ou enjeux) selon trois niveaux de sensibilité a été mise en œuvre lors du diagnostic environnemental (cf. rapport B11) :

- **Sensibilité très forte** : secteurs où la présence de contraintes réglementaires, ou de fait :
  - rend difficilement compatible le passage de l'infrastructure,
  - suppose une prise en compte très en amont du projet d'aménagement et la mise en place de mesures spécifiques lourdes,
  - nécessite des autorisations administratives spéciales,
  - risque de générer une opposition importante lors de la concertation locale.
- **Sensibilité forte** : secteurs où l'aménagement est difficile en raison de contraintes réglementaires ou assimilées, et de contraintes d'utilisation du sol. L'aménagement dans ces secteurs nécessite la mise en place de mesures de réduction d'impacts importantes.
- **Sensibilité modérée ou non déterminante pour la comparaison des scénarios** : les zones concernées par des sensibilités de ce type sont caractérisées par la présence d'enjeux jugés non pertinents à ce stade d'étude, mais qu'il conviendra d'analyser plus précisément dans une phase ultérieure.

La répartition des différents types de données environnementales (ou enjeux) selon cette échelle de sensibilité est donnée dans les tableaux suivants :

Eaux superficielles et souterraines		Sensibilité très forte	Sensibilité forte	Sensibilité modérée ou non déterminante
Eaux superficielles	Milieux aquatiques	Cours d'eau ou plan d'eau avec objectif de très bon ou de bon état écologique		
	Inondations		Zone inondable	
Eaux souterraines	Usages	Point de captage pour alimentation en eau potable et périmètre de protection rapprochée	Périmètre de protection éloignée de captage	
	Vulnérabilité		Zone d'aquifère très fortement vulnérable	Zone d'aquifère fortement vulnérable

Biodiversité et continuités écologiques	Sensibilité très forte	Sensibilité forte	Sensibilité modérée ou non déterminante
Protections réglementaires	Site Natura 2000 Arrêté préfectoral de protection de biotope Réserve naturelle Forêt de protection	Réservoir biologique	
Inventaires		ZNIEFF type 1 ZICO Zone humide	ZNIEFF type 2
Boisements		Forêt publique	Espace forestier
Maîtrise foncière publique de sites naturels	Site du Conservatoire du littoral Site des Espaces Naturels Sensibles	Zone de préemption et ENS en projet	

Activités humaines	Sensibilité très forte	Sensibilité forte	Sensibilité modérée ou non déterminante
Urbanisation et équipements	Zone urbanisée Aéroport ou aérodrome		Equipements sportifs et de loisirs ZDE
Réseaux de grand transport d'énergie et servitudes			Canalisation de gaz HP Ligne électrique HT ou THT Pipeline
Risques	Etablissements SEVESO (possédant un PPRT approuvé ou prescrit)	Zone de forte densité de cavités souterraines d'origine artificielle Carrières Etablissements SEVESO (seuil bas)	
Agriculture - sylviculture			

Patrimoine culturel et paysage	Sensibilité très forte	Sensibilité forte	Sensibilité modérée ou non déterminante
Patrimoine culturel	Sites classés ZPPAUP Zone de protection de monument historique classé	Sites inscrits PNR Zone de protection de monument historique inscrit	Principaux sites touristiques Bases de Plein Air et de Loisirs Chemin de Grande Randonnée

Sensibilités dans l'option de passage IDF 1	%
Pas de sensibilité recensée	31 %
1 sensibilité modérée ou non déterminante	14 %
1 sensibilité forte	10 %
Plusieurs sensibilités fortes	2 %
1 sensibilité très forte	35 %
Plusieurs sensibilités très fortes	8 %
Total	100 %

Le traitement sous Système d'Information Géographique des enjeux thématiques permet ensuite d'attribuer un niveau de sensibilité global pour chaque secteur de l'aire d'étude en fonction du nombre d'enjeux qui s'y superposent. Le produit en est une carte de synthèse des sensibilités, permettant de mettre en évidence les points durs en matière d'environnement du territoire traversé.

Analyse des sensibilités dans l'option de passage IDF 1 :

L'analyse, à partir de la carte de synthèse des sensibilités hiérarchisées, de la répartition en pourcentage des différents niveaux de sensibilité à l'intérieur de l'option de passage IDF 1 donne les résultats suivants :

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE — egis rail

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EVITES PAR L'OPTION DE PASSAGE IDF 1

Sites classés :
Giverny-Claude Monet, confluent de la Seine et de l'Epte
Site des falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson
Vallée de l'Epte (Natura 2000)
Réserve naturelle :
Coteaux de la Seine
Espace Naturel Sensible :
Marais de Frocourt
Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Forêt régionale de la Roche-Guyon
Domaine régional de la Boucle de Moisson
Périmètres de protection rapproché :
La Roche-Guyon et Moisson

Natura 2000 :
Coteaux et boucle de la Seine
ZICO :
Boucle de Moisson
Sites inscrits :
Boucle de Guernes
Boucles de la Seine de Moisson à Guernes
Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Ile de Saint-Martin-la-Garenne
Domaine régional de Flicourt
ZNIEFF type 1 :
Boucle de la Garenne
Flicourt les Poultières
Zone centrale du bois du Chenay
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Guernes et Saint-Martin-la-Gare

PNR et site inscrit :
Vexin français
Arrêté préfectoral de protection de biotope :
Bois de la brume et mare de Tornibus
Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF
Forêt régionale de Galluis
Espaces Naturels Sensibles
Carrière de Vigny
Bois de Moussus-Saint-Laurent
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Condecourt, Sagy, Drocourt, Guitrancourt

VAL-D'OISE

ZPPAUP de Cergy et de Boisemont

ZPPAUP d'Andrésy
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Andresy

Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Plaine de Bessancourt-Herblay-Pierrelaye
Domaine régional de Boissy
Domaine régional des Buttes du Parisis
Espaces Naturels Sensibles :
Boisements de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt
Boissy
Buttes du Parisis

N

A13

Mantes-la-Jolie

Pontoise

Argenteuil

A14

Saint-Germain-en-Laye

Nanterre

ZPPAUP de Mantes-la-Jolie

Arrêté préfectoral de protection de biotope :
Bout du monde
Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Plaine du Bout du Monde

Périmètre de protection rapproché :
Auffreville-Brasseuil

Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Rosay

Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Maule, Aulnay-sur-Mauldre
ZNIEFF type 1 :
Pelouse et fruticée de Clairefontaine
Coteau sud de la vallée roquet

Espaces Naturels Sensibles :
Bois des Flambertins
Bois d'Abbécourt
Bois de Rougemont
Grands Bois
ZNIEFF type 1 :
Alnaie du gros chêne
Emprise militaire :
Station radioélectrique

Espace Naturel Sensible :
Tailles d'Herbelay
Sites classés :
Vallée du Ru de Buzot
(et espaces boisés voisins)

Emprise militaire :
Quartier général des Loges

Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Plaine de Montesson

ZPPAUP du Pecq et de Saint-Germain-en-Laye
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Croissy-sur-Seine

HAUTS-DE-SEINE

07/06/2011

0 2.5 5 10 km

Légende

- Zone d'étude
- Limite départementale
- Préfecture et sous préfecture

Axes de transports
- Voie ferrée

Principaux axes routiers
- Autoroute
- Nationale

Hydrographie
- Réservoir biologique (Article L214-117 Code de l'Environnement)
- Cours d'eau présentant un objectif d'atteinte du bon état écologique
- Zone humide
- Plus hautes eaux connues
- Plan d'eau

Captage et périmètre de protection
- Captage AEP
- Captage Grenelle
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

Vulnérablité des eaux souterraines
- Secteur à aquifères très fortement vulnérables

Espace forestier
- Forêt de protection (existante ou en projet)
- Forêt publique

Natura 2000
- ZPS
- ZSC

Inventaire
- ZICO

ZNIEFF
- ZNIEFF de type 1

Protection administrative
- Réserve naturelle
- Réserve naturelle régionale
- Arrêté préfectoral de protection du biotope

Maîtrise foncière publique
- Terrain acquis par le Conservatoire du littoral
- Périmètre régional d'intervention foncière de l'Agence des espaces verts (IDF)

Espace naturel sensible
- Terrain acquis au titre des ENS
- Zone de préemption ou ENS en projet

Risque

Seveso
- Seuil haut
- Seuil bas

Urbanisation
- Emprise militaire
- Aérodrôme - aéroport

Surfaces artificialisées (MOS 2008)
- Urbain ouvert
- Autre rural

Patrimoine
- ZPPAUP
- Site inscrit
- Site classé
- Périmètre de protection des monuments historiques classés (500m)
- Périmètre de protection des monuments historiques inscrits (500m)
- PNR

Extraction de matériaux
- Carrière

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE — egis rail

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX TRAVERSES PAR L'OPTION DE PASSAGE IDF 1

N

ZNIEFF type 1 : Bois de la Roquette

ZNIEFF type 1 : Bois de la Houssaye

Espace Naturel Sensible : Bois de Rosny-Rolleboise

ZNIEFF type 1 : Zone agricole et carrière de Flins
Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF
La Nouvelle France

Aérodrome des Mureaux

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Vernouillet
ZNIEFF type 1 : Plans d'eau de Verneuil Les Mureaux

ZPPAUP d'Andrésy

VAL-D'OISE

ZNIEFF type 1 : Parc agricole et ballastières d'Achères et Ile d'Herblay

Site classé : Voies et réserves du parc du château de Maisons-Laffitte

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Maisons-Laffitte

Site Seveso seuil haut (avec PPRT) : Société du dépôt pétrolier de Nanterre

A13

Mantes-la-Jolie

Pontoise

EURE

Argenteuil

A14

Saint-Germain-en-Laye

Nanterre

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Les fourneaux (Hécourt)

Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF et site inscrit: Forêt régionale de Rosny
Natura 2000 : Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny

Périmètres de protection rapproché : Buchelay et Rosny-sur-Seine
Espace Naturel Sensible : Bois des Terriers

Site inscrit : Vallée de la Haute-Vaucouleurs

YVELINES

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Aufreville-Brasseuil et Vert

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Aubergenville

Forêt publique et de protection : Forêt de Saint-Germain-en-Laye
Périmètres de protection rapproché et éloigné : Achères

Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF et zone de préemption ENS : Forêt régionale de Verneuil

PARIS

ZPPAUP de Carrières-sur-Seine
Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF : Plaine de Montesson et Ile Fleurie

Emprise militaire : Centre de commandement Mille

HAUTS-DE-SEINE

07/06/2011

0 2.5 5 10 km

Légende

- Zone d'étude
- Limite départementale
- Préfecture et sous préfecture

Axes de transports
- Voie ferrée

Principaux axes routiers
- Autoroute
- Nationale

Hydrographie
- Réservoir biologique (Article L214-117 Code de l'Environnement)
- Cours d'eau présentant un objectif d'atteinte du bon état écologique
- Zone humide
- Plus hautes eaux connues
- Plan d'eau

Captage et périmètre de protection
- Captage AEP
- Captage Grenelle
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

Vulnérablité des eaux souterraines
- Secteur à aquifères très fortement vulnérables

Espace forestier
- Forêt de protection (existante ou en projet)
- Forêt publique

Natura 2000
- ZPS
- ZSC

Inventaire
- ZICO

ZNIEFF
- ZNIEFF de type 1

Protection administrative
- Réserve naturelle
- Réserve naturelle régionale
- Arrêté préfectoral de protection du biotope

Maîtrise foncière publique
- Terrain acquis par le Conservatoire du littoral

- Périmètre régional d'intervention foncière de l'Agence des espaces verts (IDF)

Espace naturel sensible
- Terrain acquis au titre des ENS
- Zone de préemption ou ENS en projet

Risque

Seveso
- Seuil haut
- Seuil bas

Urbanisation
- Emprise militaire
- Aérodrôme - aéroport

Surfaces artificialisées (MOS 2008)
- Urbain ouvert
- Autre rural

Patrimoine
- ZPPAUP

- Site inscrit
- Site classé
- Périmètre de protection des monuments historiques classés (500m)
- Périmètre de protection des monuments historiques inscrits (500m)
- PNR

Extraction de matériaux
- Carrière

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE — egis rail

SYNTHESE DES SENSIBILITES HIERARCHISEES
OPTION DE PASSAGE IDF 1

N

VAL-D'OISE

Pontoise

A13

Mantes-la-Jolie

EURE

Argenteuil

A14

Saint-Germain-en-Laye

Nanterre

YVELINES

PARIS

HAUTS-DE-SEINE

20/06/2011

0 2.5 5 10 km

Légende

- Zone d'étude
- Limite départementale
- Préfecture et sous préfecture

Axe de transport
- Voie ferrée

Axe routier principal
- Autoroute
- Nationale

Hiérarchisation des sensibilités
- Une ou plusieurs sensibilité(s) modérée(s) ou non déterminante(s)
- Une sensibilité forte
- Plusieurs sensibilités fortes
- Une sensibilité très forte (avec ou sans sensibilité(s) forte(s))
- Plusieurs sensibilités très fortes

Scénario
- Option de passage

1.2. Raccordements envisagés

Pour cette option de passage, les raccordements aux lignes classiques suivants sont envisagés :

Nom du raccordement	Nombre de voies	Type côté LN	Type côté LC
Raccordement d'Aubergenville	Double voie	Dénivelé	
Raccordement de Jouy-Mauvoisin	Double voie		Dénivelé au nord, à niveau au sud
Raccordement d'Apremont	Variable selon scénarios normands	Dénivelé	A niveau

Ces raccordements ont été étudiés conformément au cahier des charges fonctionnel (dossier A3)..

a) Raccordement d'Aubergenville

- Présentation du raccordement

Ce raccordement de la ligne nouvelle à la ligne existante n°340000 de Paris Saint-Lazare au Havre permet aux trains venant de Paris par la ligne nouvelle de desservir la gare de Mantes-la-Jolie.

La ligne n°340000 est composée de deux voies électrifiées et est circulable à une vitesse maximale de 160 km/h au niveau de la zone potentielle de raccordement.

- Principales contraintes identifiées

La zone de raccordement se situe entre Les Mureaux et Elisabethville, dans une zone semi-urbaine de la grande banlieue parisienne où l'on recense notamment les communes des Mureaux, de Bouafle, Flins-sur-Seine et Aubergenville.

La topographie y est relativement plate. Au nord de la zone se trouve la Seine, classée ZICO.

La zone agricole et de carrières de Flins, classée ZNIEFF, se trouve juste au nord de la ville de Flins-sur-Seine. Des mesures de protection et de compensation seront à prendre si ce périmètre est impacté par le projet. La zone de raccordement traverse également le périmètre de protection rapprochée lié au captage d'alimentation en eau potable de Buchelay.

L'autoroute A13 est située à proximité de la zone potentielle de raccordement.

Entre la Seine et la ligne classique, à l'est d'Elisabethville, se trouve une importante usine automobile Renault.

- Caractéristiques du raccordement

Le raccordement est réalisé au niveau du PK 42 environ de la ligne classique, sur un alignement de 5 800 m situé à environ 15 km de la gare de Mantes-la-Jolie (située au PK 57+275).

Le raccordement est envisagé à double voie, dénivelé sur la ligne nouvelle.

La mise à 4 voies de la ligne existante est prévue entre Mantes-la-Jolie et Epône-Mézières dans le cadre du prolongement du RER E à l'ouest et en anticipation de la ligne nouvelle.

Dans cette option, la ligne nouvelle et la ligne classique sont ici jumelées. Il est en effet envisagé de prolonger la mise à quatre voies de la ligne 340 000 entre Mantes et Epône jusqu'aux Mureaux en réservant les deux voies les plus au nord pour la ligne nouvelle.

La ligne nouvelle franchit la ligne classique par un saut de mouton à l'ouest d'Aubergenville et part ensuite vers le sud pour contourner Mantes-la-Jolie.

Le raccordement est situé au niveau de ce franchissement. Une voie du raccordement passe sous l'ouvrage de franchissement de la ligne classique tandis que la seconde voie décroche de la LN par le nord et va ensuite rejoindre Mantes-la-Jolie.

Les vitesses des voies déviées sont données à 130 km/h

Il est également prévu d'offrir la possibilité aux trains venant de Mantes-la-Jolie de rejoindre Paris par la ligne classique, via une voie partant de la voie nord du raccordement et traversant par un saut de mouton la ligne nouvelle pour aller ensuite rejoindre la voie 2 de la ligne classique. La vitesse de cette voie est également prévue à 130 km/h.

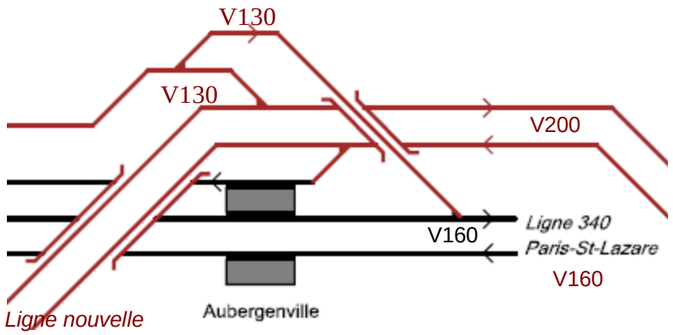

- Les principaux impacts

La zone étant semi-urbaine, quelques bâtis pourront être impactés par le raccordement, notamment sur la zone industrielle « Les Garennes » aux Mureaux. Le raccordement pourrait impacter également les emprises de l'usine PSA de Flins.

La conception du raccordement nécessitera une déviation des deux voies de la ligne classique sur un linéaire de l'ordre d'un à deux kilomètres.

La traversée de la zone agricole et de carrières de Flins nécessitera la mise en place de mesures compensatoires afin de limiter l'impact du projet sur ces milieux naturels sensibles. Des mesures de protection devront être mises en place afin de ne pas impacter la nappe phréatique ainsi que les nombreuses stations de pompage présentes dans la zone.

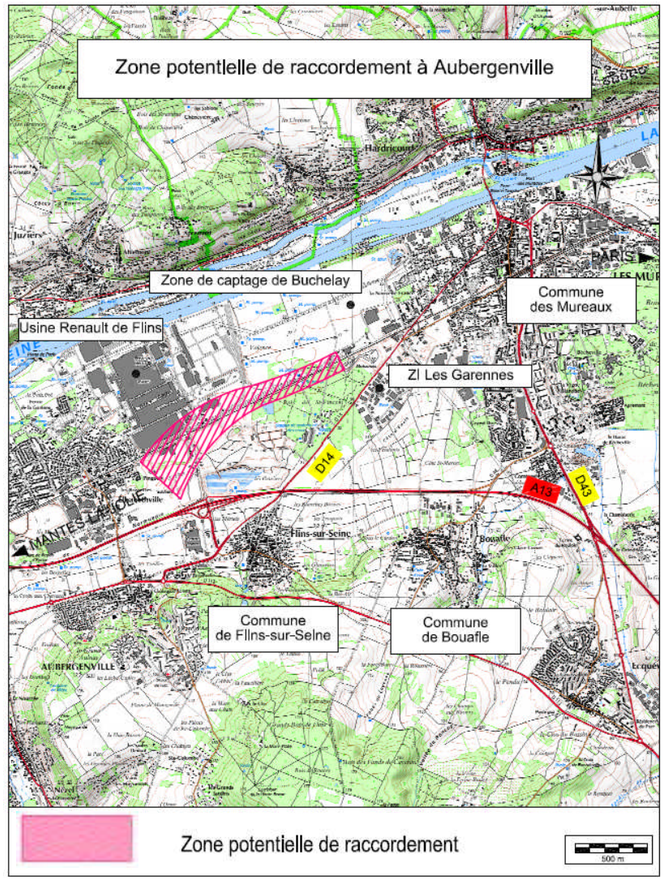

b) Raccordement de Jouy-Mauvoisin

- Présentation du raccordement

Ce raccordement relie la ligne existante n°340000 de Paris Saint-Lazare au Havre à la ligne existante n°366000 de Mantes-la-Jolie à Cherbourg. Il permet aux trains de la ligne 366000 de desservir Mantes-la-Jolie par les deux voies nord de la gare, afin de garantir la séparation totale avec le flux RER auquel seront dédiées les voies sud de la gare.

Les trains desservant Mantes-la-Jolie empruntent ce raccordement pour rejoindre la partie normande de la ligne nouvelle via le raccordement d'Apremont (cf. chapitre c suivant).

La ligne n°340000 traverse la gare de Mantes-la-Jolie. Elle est composée de deux voies électrifiées et est actuellement circulée à une vitesse maximale de 150 km/h au niveau de la zone de raccordement. A la sortie de Mantes-la-Jolie, elle se dirige vers l'ouest en suivant la vallée de la Seine.

La ligne n°366000 en direction de Cherbourg a pour origine la gare de Mantes-la-Jolie. Elle est également composée de deux voies électrifiées. Dans la zone potentielle de raccordement, la vitesse maximale de circulation des trains sur cette ligne est actuellement de 160 km/h.

- Principales contraintes identifiées

Le raccordement se développe dans une zone semi-urbaine de la grande banlieue parisienne où l'on recense notamment les communes de Mantes-la-Jolie, Rosny-sur-Seine et Buchelay.

La topographie y est relativement plate. Au nord de la zone se trouve la Seine, classée ZICO.

Le raccordement se trouve à proximité de la zone classée Natura 2000 des boucles de Moisson, de Gernes et de Rosny, ainsi que de la zone classée ZNIEFF des sablières de Mantes-la-Jolie.

L'Autoroute A13 traverse la zone d'Est en Ouest.

- Caractéristiques du raccordement

Le raccordement est envisagé à double voie.

Au nord, du côté de la ligne de Paris Saint-Lazare au Havre, le raccordement est positionné à la sortie de Mantes-la-Jolie, au niveau du PK 60+000, sur un alignement de 2 780 m. Il est prévu dénivelé, la ligne nouvelle étant en voie déviée.

Au sud, du côté de la ligne de Mantes-la-Jolie à Cherbourg, le raccordement est positionné à niveau, sur une courbe de 6 250 m de rayon, au niveau du PK 62+000. La ligne nouvelle est en voie directe et la ligne classique en voie déviée. Une rectification de la ligne 366000 est donc à prévoir.

La vitesse d'entrée et de sortie du raccordement au niveau des deux lignes existantes est envisagée à 130 km/h.

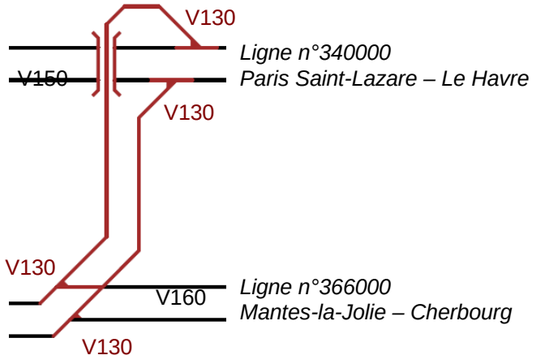

Aucun ouvrage d'art particulier (long viaduc ou tunnel) n'est à prévoir sur ce raccordement à ce stade des études.

- Les principaux impacts

Le raccordement étant situé en zone étant semi-urbaine, quelques bâtis sont susceptibles d'être impactés, notamment sur la zone industrielle des Marceaux à Rosny-sur-Seine.

La traversée de zones naturelles sensibles nécessitera la mise en place de mesures compensatoires afin de limiter l'impact du projet sur ces milieux naturels.

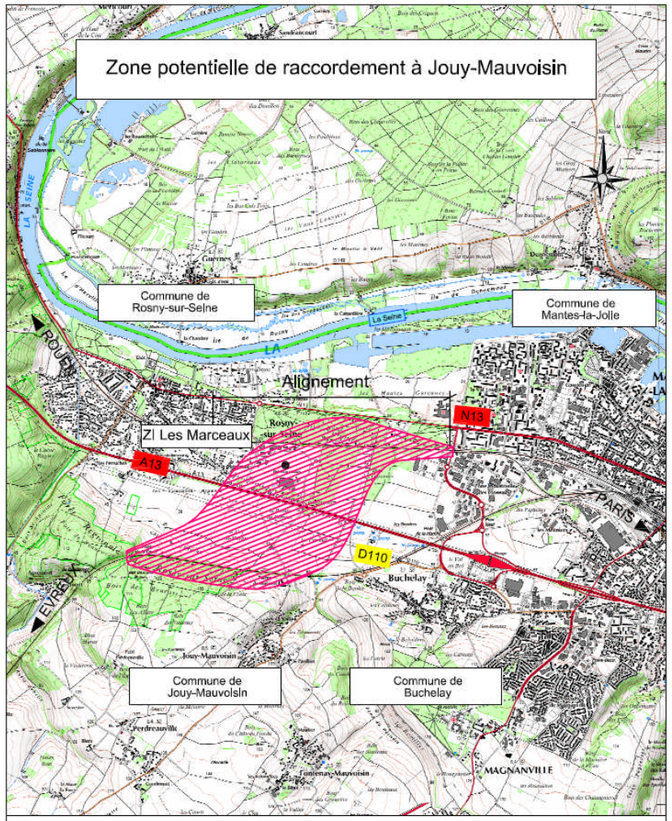

c)Raccordement d'Apremont

- Présentation du raccordement

Ce raccordement de la ligne nouvelle à la ligne existante n°366000 de Mantes-la-Jolie à Cherbourg permet aux trains provenant de Paris et ayant desservi Mantes-la-Jolie de rejoindre la ligne nouvelle. Il se situe après le raccordement de Jouy-Mauvoisin.

La ligne n°366000 est composée de deux voies électrifiées. Elle est actuellement circulée à une vitesse de 160 km/h dans la zone potentielle de raccordement.

- Principales contraintes identifiées

La zone de raccordement envisagée se situe sur la commune de Perdreauville, Boissy-Mauvoisin et Ménerville, au sud d'Apremont dans une zone faiblement urbanisée.

La topographie, moyennement marquée, génère quelques contraintes de relief, notamment du fait que la ligne existante soit située dans une vallée assez profonde (vallée de la Taupe).

La forêt régionale de Rosny-sur-Seine se trouvant au nord est classée ZNIEFF.

- Caractéristiques du raccordement

Le raccordement est réalisé au niveau du PK 64+500 environ de la ligne classique, sur un alignement de 1 680 m situé à environ 2,5 km du raccordement de Jouy-Mauvoisin.

La vitesse d'entrée et de sortie est de 230 km/h au niveau de la ligne nouvelle et de 160 km/h au niveau de la ligne classique.

La configuration du raccordement varie selon les scénarios normands :

- à voie unique côté ligne classique puis à double voie assurant une jonction dénivelée avec la ligne nouvelle dans le cas des scénarios A base et A variantes ;

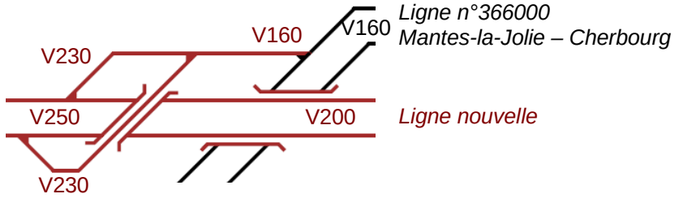

- à double voie assurant une jonction dénivelée avec la ligne nouvelle et une jonction à niveau avec la ligne classique dans le cas des scénarios B base et B variante.

  Le schéma suivant illustre le raccordement d'Apremont à double voie tel que proposé par les études fonctionnelles.

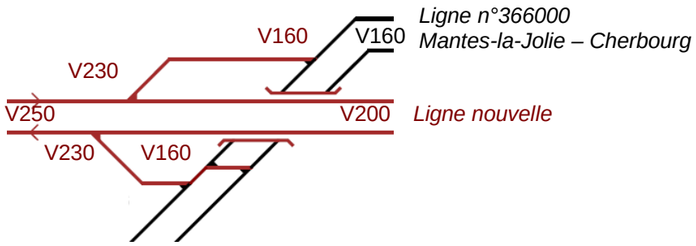

Les études de faisabilité ont montré que cette configuration nécessitait un important linéaire de voie nouvelle et que le raccordement impactait fortement la commune de Boissy-Mauvoisin. Le schéma fonctionnel des études fonctionnelles a donc été adapté dans le cadre des études techniques. La configuration du raccordement alors adoptée est présentée ci-dessous :

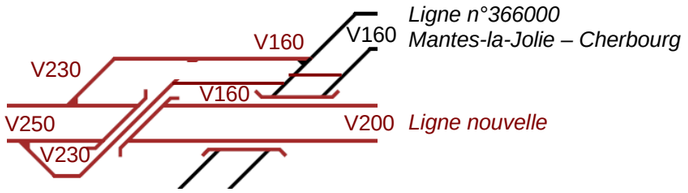

Aucun ouvrage d'art particulier (long viaduc ou tunnel) n'est à prévoir sur ce raccordement à ce stade des études.

- Les principaux impacts

Malgré le caractère faiblement urbanisé de la zone de raccordement, quelques bâtis sont susceptibles d'être impactés, comme à St-Caprais (commune de Ménerville), à la Butte (commne de Perdreauville) ou à Bléry (commune de Boissy-Mauvoisin).

La traversée de zones naturelles sensibles nécessitera la mise en place de mesures compensatoires afin de limiter l'impact du projet sur ces milieux naturels.

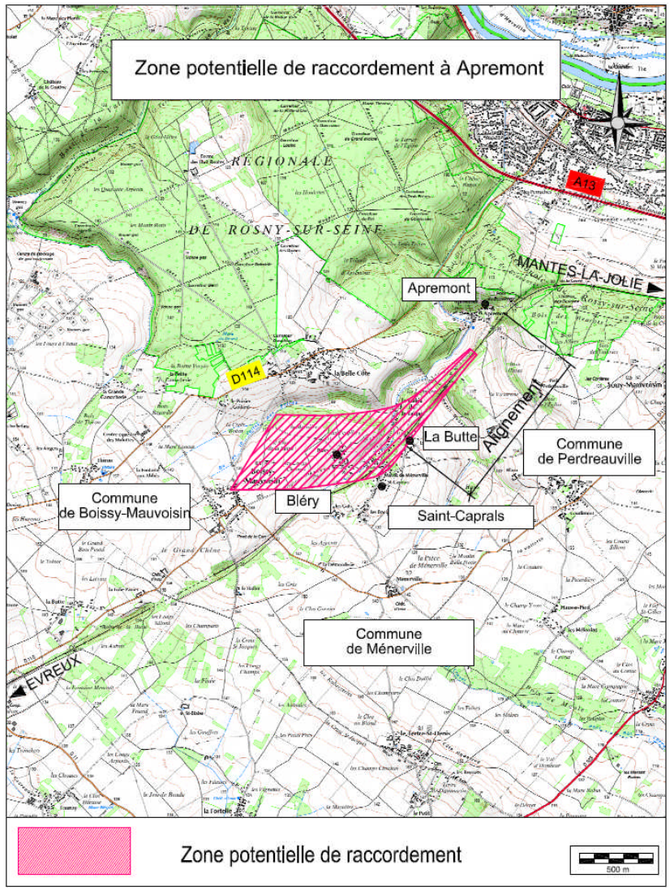

2. Option de passage IDF 2

2.1. Ligne principale

Depuis Nanterre-La Défense, cette option de passage se dirige vers le nord-ouest, selon l'orientation de la ligne Paris-Le Havre actuelle, et vers une zone d'implantation possible d'une éventuelle gare nouvelle, soit sur le site d'Achères Grand Cormier situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye, soit à Achères Ville. Plus à l'ouest, elle contourne Les Mureaux et Mantes-la-Jolie par le sud pour gagner la Normandie.

a)Présentation et justification technique

Deux solutions sont envisageables pour cette option de passage : la première consiste à franchir la Seine au Sud de Triel-sur-Seine en sous-fluvial (en tunnel), et la seconde envisage une sortie de tunnel plus en amont et un franchissement de la Seine en viaduc.

- Solution « souterraine » :

Un tunnel de 9,1 km de longueur environ entre Nanterre-La Défense (gare nouvelle) et le site de triage de la gare d'Achères-Grand Cormier permet à cette option de passage de limiter les impacts de la ligne nouvelle, d'une part sur les zones fortement urbanisées (Nanterre, Houilles, Sartrouville, Carrières-sur-Seine, Maisons-Laffitte), et d'autre part sur la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Les franchissements de la Seine au nord de Nanterre et à Maisons-Laffitte sont alors réalisés par des passages sous-fluviaux.

Au niveau de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, le contour de l'option de passage est élargi. Sa partie nord permet d'envisager la traversée de la forêt entièrement en tunnel et l'implantation éventuelle d'une gare nouvelle de Confluence sur le site d'Achères Ville. Sa partie sud permet l'implantation de cette gare sur le site d'Achères Grand Cormier : la ligne nouvelle émergerait alors du tunnel à l'arrivée dans la gare de triage, pour permettre un calage des quais de la gare à un niveau altimétrique proche de celui des installations ferroviaires existantes. A l'ouest du triangle du Grand Cormier, la ligne nouvelle est à nouveau enterrée dans un tunnel pour éviter les impacts sur la forêt de Saint-Germain.

Au niveau d'Achères, le franchissement de la Seine est envisagé par un passage sous-fluvial afin de limiter les impacts du projet sur les zones urbanisées, d'Achères d'une part, et des communes situées plus à l'ouest d'autre part.

Au sud de Triel-sur-Seine, le tunnel se prolonge jusqu'à traverser à nouveau la Seine en sous-fluvial. L'émergence du tunnel est alors située au sud de Verneuil-sur-Seine.

L'option de passage contourne ensuite par le sud la forêt de Verneuil-sur-Seine et la commune des Mureaux. Elle s'inscrit dans le couloir situé entre l'A13 au sud et la ligne existante n°340000 de Paris-Saint-Lazare au Havre. Un raccordement à cette ligne existante au niveau d'Aubergenville permet d'assurer la desserte de Mantes-la-Jolie.

L'option de passage contourne ensuite Mantes-la-Jolie par le sud. Il s'agit d'un tronçon de ligne nouvelle qui pourrait être réalisé lors d'une seconde phase du projet et qui permettrait des dessertes directes vers la Normandie sans passer par Mantes-la-Jolie (voir § IV.7).

Plus à l'ouest, la liaison entre Mantes-la-Jolie et la Normandie est assurée par les raccordements de Jouy-Mauvoisin et Apremont.

Cette option de passage représente un linéaire d'environ 55 km de ligne principale (dont 30 km de contournement de Mantes-la-Jolie).

Le tableau suivant liste les principaux franchissements qui nécessiteront des ouvrages d'art particuliers pour cette solution :

Franchissement	Localisation	Solution envisagée	Longueur
Zone urbanisée	Nanterre – Houilles	Tunnel	9 100 m
La Seine	Nord de Nanterre		
La Seine	Maisons-Laffitte		
Forêt domaniale	Saint-Germain-en-Laye	Tunnel	8 100 m
La Seine	Achères		
La Seine	Triel-sur-Seine		

Note : les longueurs des ouvrages sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Par ailleurs, ces longueurs sont obtenues avec une déclivité maximale admissible de 35 ‰ sur la ligne nouvelle. La prise en compte d'une mixité fret et donc d'une déclivité maximale plus faible pourrait avoir pour conséquence un allongement de ces ouvrages qu'il conviendra d'examiner au cas par cas.

- Solution « aérienne » :

Depuis Nanterre La Défense et jusqu'à la gare de triage d'Achères Grand-Cormier, cette solution est identique à la solution souterraine : L'option de passage est donc en tunnel jusqu'à Achères et les traversées de la Seine sont effectuées en sous fluvial.

Au niveau d'Achères, la traversée de la Seine est également prévue en sous fluvial. Il est cependant envisagé d'émerger au nord de Carrières-sous-Poissy au plus tôt après cette traversée, afin de franchir la Seine au sud de Triel-sur-Seine à l'aide d'un viaduc.

Au Sud de Vernouillet, les deux solutions se rejoignent et sont identiques.

Le tableau suivant liste les principaux franchissements qui nécessiteront des ouvrages d'art particuliers pour cette solution :

Franchissement	Localisation	Solution envisagée	Longueur
Zone urbanisée	Nanterre – Houilles	Tunnel	9 100 m
La Seine	Nord de Nanterre		
La Seine	Maisons-Laffitte		
Forêt domaniale	Saint-Germain-en-Laye	Tunnel	3 700 m
La Seine	Achères		
La Seine	Triel-sur-Seine	Viaduc	1 000 m

Note : les longueurs des ouvrages sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Par ailleurs, ces longueurs sont obtenues avec une déclivité maximale admissible de 35 ‰ sur la ligne nouvelle. La prise en compte d'une mixité fret et donc d'une déclivité maximale plus faible pourrait avoir pour conséquence un allongement de ces ouvrages qu'il conviendra d'examiner au cas par cas.

Nord

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

VAL-D'OISE

YVELINES

HAUTS-DE-SEINE

PONTOISE

CERGY

ROSNY-SUR-SEINE

Raccordement à Jouy-Mauvoisin

MANTES-LA-JOLIE

APREMONT

Raccordement à Apremont

Raccordement à Aubergenville

LES MUREAUX

TRIEL-SUR-SEINE

VERNEUIL SUR SEINE

ELISABETHEVILLE

EPONE

AUBERGENVILLE

Gare nouvelle d'Achères Ville

ACHERES

Gare nouvelle d'Achères Grand-Cormier

MAISON-LAFFITTE

CARRIERES-SS-POISSY

HOUILLES

POISSY

Raccordement à la Garenne Colombes

Raccordement aux Vallées

Raccordement à Bécon-Les-Bruyères

MONTESSON

Gare nouvelle de la Folie

LA DEFENSE

Raccordement à Clichy

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

NANTERRE

PARIS ST-LAZARE

PARIS

LES ALLUETS-LE-ROI

ORGEVAL

MAREIL-SUR-MAULDRE

5000 m

Légende :

- Aire d'étude
- Zone potentielle de raccordement
- Gares nouvelles potentielles
- Option de passage
- Voie ferrée

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
Traçons les liens entre ici et demain

egis rail

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

NUMERO REVISION	DATE	REVISION DESCRIPTION	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
1	01/08/2011	Mise à jour suite remarques RFF	SGE	VDL	CGA
0	22/06/2011	Edition du document	SVI	VDL	CGA

SECTION

ECHELLE 1/175000

PAGE

Option de passage IDF 2

b)Analyse environnementale

❑ **b1 - Enjeux évités par l'option de passage IDF 2**

Cette option de passage se développe principalement en rive gauche de la Seine afin d'éviter les secteurs de grands enjeux localisés au nord du fleuve :

- d'Argenteuil à Pontoise : outre la présence d'une urbanisation importante, les périmètres régionaux d'intervention foncière de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France et les terrains acquis au titre de la politique départementale des espaces naturels sensibles.
- de Conflans Sainte-Honorine à Andrésy : à l'urbanisation importante, s'ajoutent dans ce secteur, notamment une ZPPAUP, des périmètres de protection de captage d'eau potable et des périmètres de protection de monuments historiques.
- de Cergy à Vaux-sur-Seine : ce secteur concentre deux ZPPAUP, des périmètres de protection de monuments historiques, une ZNIEFF de type 1, des forêts, ainsi qu'une urbanisation importante au niveau de Cergy.
- de Pontoise à la limite de la Haute-Normandie s'étend le territoire du Parc Naturel Régional du Vexin Français, dont les paysages de grande qualité sont protégés par des sites inscrits et classés.
- les boucles de la Seine de Guernes et Moisson : ces secteurs concentrent des enjeux importants, tels qu'un site Natura 2000, des sites inscrits, des ZNIEFF de type 1, des périmètres de protection de captages d'eau potable, …
- la vallée de l'Epte : site Natura 2000, sites classés, réserve naturelle, périmètres de protection de captages d'eau potable, zones humides, … constituent les principaux enjeux de ce secteur.

Au sud de la Seine, l'option de passage IDF 2 évite les secteurs à enjeux suivants :

- la plaine de Montesson, une des dernières zones agricoles à l'ouest de l'agglomération parisienne, objet de politiques d'action foncière en vue de sa préservation.
- de Chatou à Saint Germain-en-Laye : un important secteur d'urbanisation, où s'ajoutent des ZPPAUP, de nombreux périmètres de protection de monuments historiques, des périmètres de protection de captages d'eau potable, …
- l'emprise militaire du Quartier général des Loges à Saint Germain-en-Laye
- le secteur boisé au sud de Chambourcy, avec sites classés, périmètres de protection de monuments historiques et terrains acquis au titre des espaces naturels sensibles
- de Morainvilliers à Mareuil-sur-Mauldre : ce secteur rassemble principalement des périmètres d'intervention foncière à vocation environnementale (espaces naturels sensibles, Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France), des périmètres de protection de monuments historiques et le centre radioélectrique militaire des Alluets-le-Roi.
- autour de Maule : outre l'urbanisation, ce secteur comporte des périmètres de protection de captages d'eau potable, des périmètres de protection de monuments historiques…
- en rive gauche de la Seine, l'agglomération de Mantes-la-Jolie et sa ZPPAUP.
- en rive gauche de la Seine, le secteur du Bout du Monde au nord d'Epône (arrêté préfectoral de protection de biotope, intervention foncière de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France).
- en rive gauche de la Seine, l'agglomération des Mureaux, avec l'aérodrome et les plans d'eau de Verneuil (ZNIEFF de type 1).
- enfin, l'option de passage IDF 2 est encadrée par deux secteurs de périmètres de protection de captages d'eau potable d'Auffreville-Brasseuil et de Rosay.

❑ **b2 - Evaluation environnementale de l'option de passage IDF 2**

L'analyse consiste ici à établir un « profil environnemental » de l'option de passage IDF 2, en examinant plus particulièrement les enjeux résiduels à l'intérieur de l'option de passage IDF 2.

L'option de passage IDF 2 diffère de la précédente IDF 1 entre Achères et Aubergenville : le fuseau passe plus au sud des agglomérations de Verneuil-sur-Seine et Les Mureaux, afin de s'écarter de ces enjeux.

Elle présente de ce fait des sensibilités égales à IDF1 sur la plupart du fuseau (à l'est d'Achères et à l'ouest d'Aubergenville), mais plus légères dans la partie centrale du fait de l'éloignement de l'urbanisation dense de la rive gauche de la Seine.

Malgré les grands enjeux environnementaux évités, cette option de passage inclut, tout comme IDF1, encore de nombreux éléments plus ou moins sensibles, compte-tenu de la présence de l'agglomération parisienne dans la partie est. Le projet devra en tenir compte lors de la définition du tracé afin de limiter les impacts potentiels, en particulier en matière d'insertion paysagère, de nuisances sonores, d'activité agricole, de patrimoine naturel et de protection de la ressource en eau. Ces enjeux n'apparaissent pas rédhibitoires dès lors que les tracés ferroviaires à l'intérieur de l'option de passage pourront les éviter, ou que des mesures de suppression ou de réduction d'impact pourront être mises en œuvre : passage en souterrain (tunnel ou tranchée couverte), passage en viaduc, écran anti-bruit, passage à faune, etc.

Des zones urbanisées persistent à l'intérieur de l'option de passage : une urbanisation diffuse pourra être évitée par les tracés ferroviaires si la géométrie du projet le permet ; l'impact sur l'urbanisation dense pourra être évité par un passage en souterrain ou en viaduc.

L'option de passage IDF2 comporte, comme IDF 1, quatre traversées de la Seine entre Nanterre et Verneuil-sur-Seine, ainsi que le franchissement des deux principaux affluents de la Seine en rive gauche, La Mauldre et La Vaucouleurs, respectivement au droit d'Aubergenville et de Mantes-la-Jolie.

.Les impacts détaillés et les mesures palliatives (dispositifs de suppression ou de réduction d'impact) ne pourront être précisés que lors des phases d'études ultérieures au débat public, et notamment à l'occasion des études réglementaires (étude d'impact, dossier de police de l'eau, …).

Parmi les enjeux résiduels signalés sur la carte des enjeux évités ci-après, on peut souligner les plus significatifs :

- espaces d'urbanisation, étendus et denses à l'est, plus localisés ou diffus en allant vers l'ouest,
- espaces agricoles,
- périmètres de protection de monuments historiques, ZPPAUP, site classé et sites inscrits,
- captages d'alimentation en eau potable et leurs périmètres de protection,
- forêts et bois, notamment les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Rosny,
- site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny à l'ouest de Mantes-la-Jolie,
- carrières, site Seveso du dépôt pétrolier de Nanterre, etc.

Le tableau suivant précise les effets potentiels et le niveau de risque environnemental propres à l'option de passage IDF 2 :

Thèmes	Caractérisation de l'effet potentiel	Niveau de risque
Milieu humain	Traversées de nombreuses zones urbanisées denses de Nanterre à Maisons-Laffitte, à Achères, Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Triel-sur-Seine, Vernouillet, Flins-sur-Seine, Aubergenville, Epône, … Traversée de zones rurales à urbanisation lâche avec de nombreux villages et hameaux.	Faible, quand le passage devra se faire en tunnel afin de s'affranchir des enjeux très forts d'occupation du sol en surface. Cela devrait être le cas de Nanterre à Triel-sur-Seine, ou, dans une variante en tunnel plus courte mais plus pénalisante en termes d'effets potentiels, de Nanterre à Carrières-sous-Poissy. Elevé, quand le projet sera réalisé en surface, car l'évitement ne sera pas toujours possible.
	Traversée d'un espace agricole déjà soumis à la concurrence de l'urbanisation et des autres infrastructures de transports.	Elevé, par l'effet d'emprise et de coupure de l'espace agricole, car le calage du tracé ne pourra pas toujours tenir compte de la structure du foncier agricole.
	Site Seveso seuil haut avec PPRT du dépôt pétrolier de Nanterre.	Faible, car le passage devra se faire en tunnel afin de s'affranchir des enjeux très forts d'occupation du sol en surface.
Milieu physique	Quatre traversées de la Seine et franchissement de ses deux affluents principaux en rive gauche, La Mauldre et La Vaucouleurs.	Elevé ponctuellement, mais modéré la plupart du temps grâce à la possibilité d'évitement par un passage en tunnel ou en viaduc des cours d'eau principaux.
	Périmètres de protection de captages d'eau potable : Achères, Maisons-Laffitte, Vernouillet, Aubergenville, Aufreville-Brasseuil et Vert, Buchelay et Rosny-sur-Seine … Sablières de Flins-sur-Seine.	Moyen ou élevé, selon la possibilité ou non d'évitement local.
Milieu naturel	Traversée de bois et de massifs forestiers, notamment les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Rosny.	Faible, quand le passage se fera en tunnel (forêt de Saint-Germain-en-Laye) ; élevé ponctuellement, quand le projet sera réalisé en surface, mais modéré la plupart du temps grâce à la possibilité d'évitement. Elevé, si des incidences directes ou indirectes sur le site ne peuvent pas être évitées.
	Présence du site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny.	
Patrimoine culturel, paysage	ZPPAUP de Carrières-sur-Seine, site classé du parc du château de Maisons-Laffitte, site inscrit de l'île Laborde et rives de la Seine. ZPPAUP d'Andrésy, sites inscrits de la vallée de Haute-Vaucouleurs et de la forêt de Rosny	Faible, car le passage devra se faire en tunnel afin de s'affranchir des enjeux très forts d'occupation du sol en surface. Elevé, car l'évitement n'est pas toujours possible.

- **b3 - Analyse des sensibilités dans l'option de passage IDF 2**

Rappel de la méthode de hiérarchisation des sensibilités :

La méthodologie de hiérarchisation des enjeux environnementaux et de construction de la carte de synthèse des sensibilités hiérarchisées est la même pour toutes les options de passage. Elle a été rappelée pour l'option de passage IDF 1 ; il convient donc de se référer au chapitre 1.1.b3 en tant que de besoin.

Analyse des sensibilités dans l'option de passage IDF 2 :

L'analyse, à partir de la carte de synthèse des sensibilités hiérarchisées, de la répartition en pourcentage des différents niveaux de sensibilité à l'intérieur de l'option de passage IDF 2 donne les résultats suivants :

Sensibilités dans l'option de passage IDF 2	%
Pas de sensibilité recensée	31,5 %
1 sensibilité modérée ou non déterminante	14 %
1 sensibilité forte	11 %
Plusieurs sensibilités fortes	2 %
1 sensibilité très forte	34 %
Plusieurs sensibilités très fortes	7,5 %
Total	100 %

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE — egis rail

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EVITES PAR L'OPTION DE PASSAGE IDF 2

N

Sites classés :
Giverny-Claude Monet, confluent de la Seine et de l'Epte
Site des falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson
Vallée de l'Epte (Natura 2000)
Réserve naturelle :
Coteaux de la Seine
Espace Naturel Sensible :
Marais de Frocourt
Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Forêt régionale de la Roche-Guyon
Domaine régional de la Boucle de Moisson
Périmètres de protection rapproché :
La Roche-Guyon et Moisson

Natura 2000 :
Coteaux et boucle de la Seine
ZICO :
Boucle de Moisson
Sites inscrits :
Boucle de Guernes
Boucles de la Seine de Moisson à Guernes
Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Ile de Saint-Martin-la-Garenne
Domaine régional de Flicourt
ZNIEFF type 1 :
Boucle de la Garenne
Flicourt les Poultières
Zone centrale du bois du Chenay
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Guernes et Saint-Martin-la-Gare

PNR et site inscrit :
Vexin français
Arrêté préfectoral de protection de biotope :
Bois de la brume et mare de Tornibus
Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF
Forêt régionale de Galluis
Espaces Naturels Sensibles :
Carrière de Vigny
Bois de Moussus-Saint-Laurent
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Condecourt, Sagy, Drocourt, Guitrancourt

VAL-D'OISE

ZPPAUP de Cergy et de Boisemont

ZPPAUP d'Andrésy
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Andresy

Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Plaine de Bessancourt-Herblay-Pierrelaye
Domaine régional de Boissy
Domaine régional des Buttes du Parisis
Espaces Naturels Sensibles :
Boisements de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt
Boissy
Buttes du Parisis

A13

Mantes-la-Jolie

Pontoise

Argenteuil

A14

Saint-Germain-en-Laye

Nanterre

ZPPAUP de Mantes-la-Jolie

Arrêté préfectoral de protection de biotope :
Bout du monde
Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Plaine du Bout du Monde

Périmètre de protection rapproché :
Auffreville-Brasseuil

Aérodrome des Mureaux
ZNIEFF type 1 :
Plans d'eau de Verneuil
Les Muraux

Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Rosay

Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Maule, Aulnay-sur-Mauldre
ZNIEFF type 1 :
Pelouse et fruticée de Clairefontaine
Coteau sud de la vallée roquet

Espaces Naturels Sensibles :
Bois des Flambertins
Bois d'Abbécourt
Bois de Rougemont
Grands Bois
ZNIEFF type 1 :
Alnaie du gros chêne
Emprise militaire :
Station radioélectrique

Espace Naturel Sensible :
Tailles d'Herbelay
Sites classés :
Vallée du Ru de Buzot
(et espaces boisés voisins)

Emprise militaire :
Quartier général
des Loges

Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Plaine de Montesson

ZPPAUP du Pecq et de Saint-Germain-en-Laye
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Croissy-sur-Seine

HAUTS-DE-SEINE

07/06/2011

0 2.5 5 10 km

Légende

- Zone d'étude
- Limite départementale
- Préfecture et sous préfecture

Axes de transports
- Voie ferrée

Principaux axes routiers
- Autoroute
- Nationale

Hydrographie
- Réservoir biologique (Article L214-117 Code de l'Environnement)
- Cours d'eau présentant un objectif d'atteinte du bon état écologique
- Zone humide
- Plus hautes eaux connues
- Plan d'eau

Captage et périmètre de protection
- Captage AEP
- Captage Grenelle
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

Vulnérablité des eaux souterraines
- Secteur à aquifères très fortement vulnérables

Espace forestier
- Forêt de protection (existante ou en projet)
- Forêt publique

Natura 2000
- ZPS
- ZSC

Inventaire
- ZICO

ZNIEFF
- ZNIEFF de type 1

Protection administrative
- Réserve naturelle
- Réserve naturelle régionale
- Arrêté préfectoral de protection du biotope

Maîtrise foncière publique
- Terrain acquis par le Conservatoire du littoral

- Périmètre régional d'intervention foncière de l'Agence des espaces verts (IDF)

Espace naturel sensible
- Terrain acquis au titre des ENS
- Zone de préemption ou ENS en projet

Risque

Seveso
- Seuil haut
- Seuil bas

Urbanisation
- Emprise militaire
- Aérodrôme - aéroport

Surfaces artificialisées (MOS 2008)
- Urbain ouvert
- Autre rural

Patrimoine
- ZPPAUP

- Site inscrit
- Site classé
- Périmètre de protection des monuments historiques classés (500m)
- Périmètre de protection des monuments historiques inscrits (500m)
- PNR

Extraction de matériaux
- Carrière

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE — egis rail

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX TRAVERSES PAR L'OPTION DE PASSAGE IDF 2

ZNIEFF type 1 : Bois de la Roquette

ZNIEFF type 1 : Bois de la Houssaye

Espace Naturel Sensible : Bois de Rosny-Rolleboise

ZNIEFF type 1 : Zone agricole et carrière de Flins Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF La Nouvelle France

ZPPAUP d'Andrésy

ZNIEFF type 1 : Parc agricole et ballastières d'Achères et Ile d'Herblay

VAL-D'OISE

Site classé : Voies et réserves du parc du château de Maisons-Laffitte

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Maisons-Laffitte

Site Seveso seuil haut (avec PPRT) : Société du dépôt pétrolier de Nanterre

Pontoise

A13

Mantes-la-Jolie

EURE

Argenteuil

A14

Saint-Germain-en-Laye

Nanterre

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Les fourneaux (Hécourt)

Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF et site inscrit: Forêt régionale de Rosny Natura 2000 : Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny

Périmètres de protection rapproché : Buchelay et Rosny-sur-Seine Espace Naturel Sensible : Bois des Terriers

Site inscrit : Vallée de la Haute-Vaucouleurs

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Aufreville-Brasseuil et Vert

YVELINES

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Aubergenville

Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF et zone de préemption ENS : Plaine de Vernouillet

Périmètre d'intervention foncière de l'AEV IDF et zone de préemption ENS : Forêt régionale de Verneuil

ZNIEFF type 1 : Zone d'épandage de la ferme des Grésillons

Forêt publique et de protection : Forêt de Saint-Germain-en-Laye Périmètres de protection rapproché et éloigné : Achères

PARIS

ZPPAUP de Carrières-sur-Seine Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF : Plaine de Montesson et Ile Fleurie

Emprise militaire : Centre de commandement Mille

HAUTS-DE-SEINE

N

07/06/2011

0 2.5 5 10 km

Légende

- Zone d'étude
- Limite départementale
- Préfecture et sous préfecture

Axes de transports
- Voie ferrée

Principaux axes routiers
- Autoroute
- Nationale

Hydrographie
- Réservoir biologique (Article L214-117 Code de l'Environnement)
- Cours d'eau présentant un objectif d'atteinte du bon état écologique
- Zone humide
- Plus hautes eaux connues
- Plan d'eau

Captage et périmètre de protection
- Captage AEP
- Captage Grenelle
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

Vulnérablité des eaux souterraines
- Secteur à aquifères très fortement vulnérables

Espace forestier
- Forêt de protection (existante ou en projet)
- Forêt publique

Natura 2000
- ZPS
- ZSC

Inventaire
- ZICO

ZNIEFF
- ZNIEFF de type 1

Protection administrative
- Réserve naturelle
- Réserve naturelle régionale
- Arrêté préfectoral de protection du biotope

Maîtrise foncière publique
- Terrain acquis par le Conservatoire du littoral
- Périmètre régional d'intervention foncière de l'Agence des espaces verts (IDF)

Espace naturel sensible
- Terrain acquis au titre des ENS
- Zone de préemption ou ENS en projet

Risque

Seveso
- Seuil haut
- Seuil bas

Urbanisation
- Emprise militaire
- Aérodrome - aéroport

Surfaces artificialisées (MOS 2008)
- Urbain ouvert
- Autre rural

Patrimoine
- ZPPAUP
- Site inscrit
- Site classé
- Périmètre de protection des monuments historiques classés (500m)
- Périmètre de protection des monuments historiques inscrits (500m)
- PNR

Extraction de matériaux
- Carrière

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE — egis rail

SYNTHESE DES SENSIBILITES HIERARCHISEES
OPTION DE PASSAGE IDF 2

N

VAL-D'OISE

Pontoise

A13

Mantes-la-Jolie

EURE

Argenteuil

A14

Saint-Germain-en-Laye

Nanterre

PARIS

YVELINES

HAUTS-DE-SEINE

20/06/2011

0 2.5 5 10 km

Légende

- Zone d'étude
- Limite départementale
- Préfecture et sous préfecture

Axe de transport
- Voie ferrée

Axe routier principal
- Autoroute
- Nationale

Hiérarchisation des sensibilités
- Une ou plusieurs sensibilité(s) modérée(s) ou non déterminante(s)
- Une sensibilité forte
- Plusieurs sensibilités fortes
- Une sensibilité très forte (avec ou sans sensibilité(s) forte(s))
- Plusieurs sensibilités très fortes

Scénario
- Option de passage

2.2. Raccordements envisagés

Pour cette option de passage, les raccordements aux lignes classiques suivants sont envisagés :

Nom du raccordement	Nombre de voies	Type côté LN	Type côté LC
Raccordement d'Aubergenville	Double voie	Dénivelé	
Raccordement de Jouy-Mauvoisin	Double voie		Dénivelé au nord, à niveau au sud
Raccordement d'Apremont	Variable selon scénarios normands	Dénivelé	A niveau

Ces raccordements ont été étudiés conformément au cahier des charges fonctionnel (dossier A3).

a)Raccordement d'Aubergenville

- Présentation du raccordement

Ce raccordement de la ligne nouvelle à la ligne existante n°340000 de Paris Saint-Lazare au Havre permet aux trains venant de Paris par la ligne nouvelle de desservir la gare de Mantes-la-Jolie.

La ligne n°340000 est composée de deux voies électrifiées et est circulable à une vitesse maximale de 160 km/h au niveau de la zone potentielle de raccordement.

- Principales contraintes identifiées

La zone de raccordement se situe entre Les Mureaux et Elisabethville, dans une zone semi-urbaine de la grande banlieue parisienne où l'on recense notamment les communes des Mureaux, de Bouafle, Flins-sur-Seine et Aubergenville.

La topographie y est relativement plate. Au nord de la zone se trouve la Seine, classée ZICO.

La zone agricole et de carrières de Flins, classée ZNIEFF, se trouve juste au nord de la ville de Flins-sur-Seine. Des mesures de protection et de compensation seront à prendre si ce périmètre est impacté par le projet. La zone de raccordement traverse également le périmètre de protection rapprochée lié au captage d'alimentation en eau potable de Buchelay.

L'autoroute A13 est située à proximité de la zone potentielle de raccordement.

Entre la Seine et la ligne classique, à l'est d'Elisabethville, se trouve une importante usine automobile Renault.

- Caractéristiques du raccordement

Le raccordement est réalisé au niveau du PK 42 environ de la ligne classique, sur un alignement de 5 800 m situé à environ 15 km de la gare de Mantes-la-Jolie (située au PK 57+275).

Le raccordement est envisagé à double voie, dénivelé sur la ligne nouvelle.

La mise à 4 voies de la ligne existante est prévue entre Mantes-la-Jolie et Epône-Mézières dans le cadre du prolongement du RER E à l'ouest et en anticipation de la ligne nouvelle. Une voie nouvelle au sud sera dédiée au prolongement du RER, et une seconde voie au nord sera dédiée aux missions de la ligne nouvelle.

La jonction des deux voies du raccordement de la ligne nouvelle à la ligne classique est alors prévu dans la continuité des deux voies les plus au nord. Les deux voies côté sud de la ligne existante sont quant à elles déviées pour permettre l'insertion des deux voies du raccordement. Une rectification de la ligne classique est donc à prévoir.

La vitesse d'entrée et de sortie de la ligne nouvelle doit être de 120 km/h minimum d'après le cahier des charges fonctionnel. Néanmoins, une conception à 160 km/h reste possible. La vitesse d'entrée et de sortie de la ligne classique est également de 160 km/h.

Par ailleurs, il est prévu d'offrir la possibilité, pour les trains venant de Paris Saint-Lazare par la ligne classique, d'emprunter les voies de la ligne nouvelle jusqu'à Mantes-la-Jolie, sans cisaillement du sens contraire. De même, les trains en provenance de Mantes-la-Jolie par la ligne nouvelle peuvent rejoindre la ligne classique en direction de Paris, sans cisailler la voie impaire. Ces fonctionnalités sont assurées par deux voies de raccordement supplémentaires entre la ligne existante et les voies de raccordement de la ligne nouvelle. Le raccordement de ces deux voies est réalisé à niveau sur le raccordement de la ligne nouvelle. La vitesse d'entrée et de sortie, côté raccordement ligne nouvelle et côté ligne existante est de 160 km/h. La voie 2 du raccordement pourra disposer d'une longueur utile d'environ 1 200 m permettant le garage d'un train de fret comme indiqué dans le cahier des charges fonctionnel.

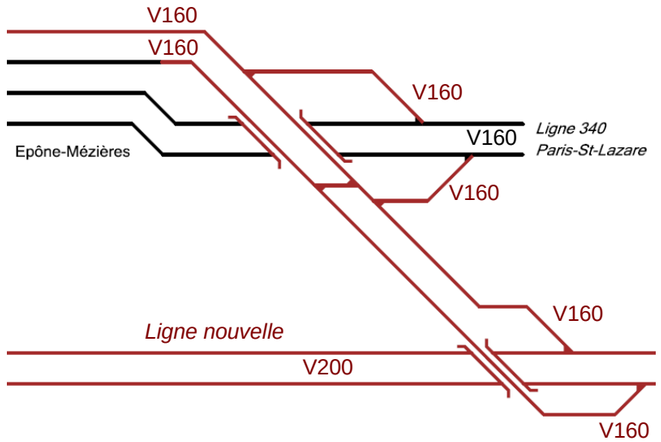

Aucun ouvrage d'art particulier (long viaduc ou tunnel) n'est à prévoir sur ce raccordement à ce stade des études.

- Les principaux impacts

La zone étant semi-urbaine, quelques bâtis pourront être impactés par le raccordement, notamment sur la zone industrielle « Les Garennes » aux Mureaux.

La conception du raccordement nécessitera une déviation des deux voies de la ligne classique sur un linéaire de l'ordre d'un à deux kilomètres.

La traversée de la zone agricole et de carrières de Flins nécessitera la mise en place de mesures compensatoires afin de limiter l'impact du projet sur ces milieux naturels sensibles. Des mesures de protection devront être mises en place afin de ne pas impacter la nappe phréatique ainsi que les nombreuses stations de pompage présentes dans la zone.

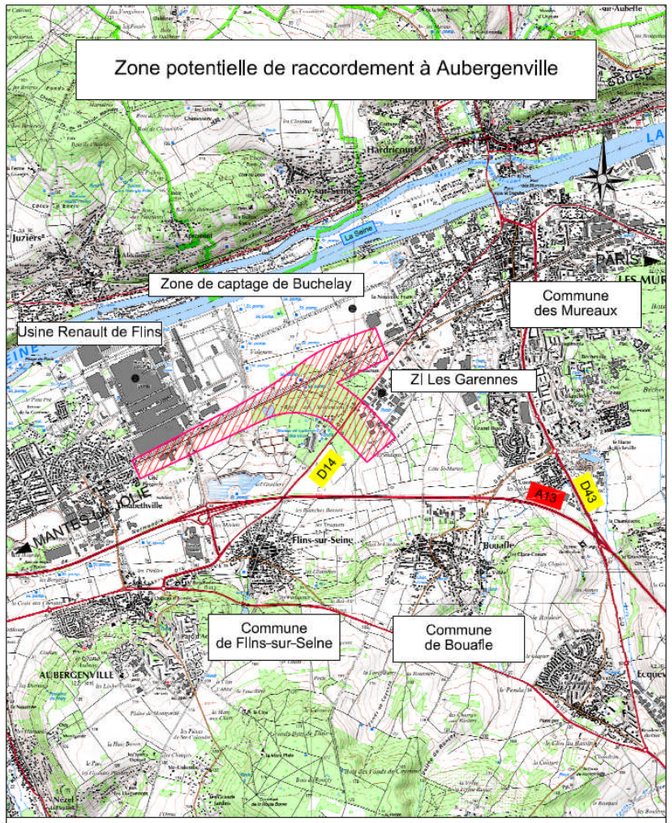

b)Raccordement de Jouy-Mauvoisin

Cf. description présentée pour l'option de passage IDF 1

c)Raccordement d'Apremont

Cf. description présentée pour l'option de passage IDF 1

3. Option de passage IDF 3

3.1. Ligne principale

Depuis Nanterre-La Défense, cette option de passage se dirige vers le nord-ouest, selon l'orientation de la ligne Paris-Le Havre actuelle, et vers une zone d'implantation possible d'une éventuelle gare nouvelle sur le site d'Achères Grand Cormier situé sur la commune de Saint-Germain-en-Laye. Elle longe ensuite côté sud la boucle de la Seine située à Poissy, rejoint la ligne existante au niveau d'Elisabethville et contourne Mantes-la-Jolie par le sud pour gagner la Normandie.

a)Présentation et justification technique

Un tunnel de 9,1 km de longueur environ entre Nanterre-La Défense (gare nouvelle) et le site de triage de la gare d'Achères-Grand Cormier permet à cette option de passage de limiter les impacts de la ligne nouvelle, d'une part sur les zones fortement urbanisées (Nanterre, Houilles, Sartrouville, Carrières-sur-Seine, Maisons-Laffitte), et d'autre part sur la forêt de Saint-Germain-en-Laye. Les franchissements de la Seine au nord de Nanterre et à Maisons-Laffitte sont alors réalisés par des passages sous-fluviaux.

L'entrée dans la forêt de Saint-Germain-en-Laye est réalisée par ce tunnel, qui émerge plus loin sur le site de la gare de triage d'Achères pour permettre un calage des quais de la gare à un niveau altimétrique proche de celui des installations ferroviaires existantes. A l'ouest du triangle du Grand Cormier, la ligne nouvelle est à nouveau enterrée dans un tunnel pour éviter les impacts sur la forêt de Saint-Germain et le secteur urbanisé de Poissy.

L'option de passage contourne ensuite par le sud la forêt de Verneuil-sur-Seine et la commune des Mureaux. Elle s'inscrit dans un couloir situé entre l'A13 au sud et la ligne existante n°340000 faisant l'objet d'un classement ZNIEFF. Un raccordement à cette ligne existante au niveau d'Aubergenville permet d'assurer la desserte de Mantes-la-Jolie.

L'option de passage contourne ensuite Mantes-la-Jolie par le sud. Il s'agit d'un tronçon de ligne nouvelle qui pourrait être réalisé lors d'une seconde phase du projet et qui permettrait des dessertes directes vers la Normandie sans passer par Mantes-la-Jolie (voir § IV.7).

Plus à l'ouest, la liaison entre Mantes-la-Jolie et la Normandie est assurée par les raccordements de Jouy-Mauvoisin et Apremont.

Cette option de passage représente un linéaire d'environ 59 km de ligne principale (dont environ 30 km de contournement de Mantes-la-Jolie).

Le tableau suivant liste les principaux franchissements qui nécessiteront des ouvrages d'art particuliers pour cette option de passage :

Franchissement	Localisation	Solution envisagée	Longueur
Zone urbanisée	Nanterre – Houilles	Tunnel	9 100 m
La Seine	Nord de Nanterre		
La Seine	Maisons-Laffitte		
Zone urbanisée	Poissy	Tunnel	7 300 m

Note : les longueurs des ouvrages sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Par ailleurs, ces longueurs sont obtenues avec une déclivité maximale admissible de 35 ‰ sur la ligne nouvelle. La prise en compte d'une mixité fret et donc d'une déclivité maximale plus faible pourrait avoir pour conséquence un allongement de ces ouvrages qu'il conviendra d'examiner au cas par cas.

Nord

O E

S

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

VAL-D'OISE

YVELINES

PONTOISE

CERGY

ROSNY-SUR-SEINE

Raccordement à Jouy-Mauvoisin

MANTES-LA-JOLIE

APREMONT

Raccordement à Apremont

Raccordement à Aubergenville

LES MUREAUX

TRIEL-SUR-SEINE

VERNEUIL SUR SEINE

ELISABETHEVILLE

ACHERES

Gare nouvelle d'Achères Grand-Cormier

EPONE

AUBERGENVILLE

CARRIERES-SS-POISSY

MAISON-LAFFITTE

HOUILLES

POISSY

Raccordement à la Garenne Colombes

LES ALLUETS-LE-ROI

ORGEVAL

MONTESSON

Raccordement aux Vallées

Raccordement à Bécon-Les-Bruyères

Gare nouvelle de la Folie

LA DEFENSE

Raccordement à Clichy

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

NANTERRE

MAREIL-SUR-MAULDRE

PARIS ST-LAZARE

PARIS

HAUTS-DE-SEINE

5000 m

Légende :

- Aire d'étude
- Zone potentielle de raccordement
- Gares nouvelles potentielles
- Option de passage
- Voie ferrée

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE
Traçons les liens entre ici et demain

egis rail

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

NUMERO REVISION	DATE	REVISION DESCRIPTION	DESSINE PAR	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR
1	01/08/2011	Mise à jour suite remarques RFF	SGE	VDL	CGA
0	22/06/2011	Edition du document	SVI	VDL	CGA

SECTION

ECHELLE 1/175000

PAGE

Option de passage IDF 3

b)Analyse environnementale

❑ **b1 - Enjeux évités par l'option de passage IDF 3**

Cette option de passage se développe principalement en rive gauche de la Seine afin d'éviter les secteurs de grands enjeux localisés au nord du fleuve :

- d'Argenteuil à Pontoise : outre la présence d'une urbanisation importante, les périmètres régionaux d'intervention foncière de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France et les terrains acquis au titre de la politique départementale des espaces naturels sensibles.
- de Conflans Sainte-Honorine à Andrésy : à l'urbanisation importante, s'ajoutent dans ce secteur, notamment une ZPPAUP, des périmètres de protection de captage d'eau potable et des périmètres de protection de monuments historiques.
- de Cergy à Vaux-sur-Seine : ce secteur concentre deux ZPPAUP, des périmètres de protection de monuments historiques, une ZNIEFF de type 1, des forêts, ainsi qu'une urbanisation importante au niveau de Cergy.
- de Pontoise à la limite de la Haute-Normandie s'étend le territoire du Parc Naturel Régional du Vexin Français, dont les paysages de grande qualité sont protégés par des sites inscrits et classés.
- les boucles de la Seine de Guernes et Moisson : ces secteurs concentrent des enjeux importants, tels qu'un site Natura 2000, des sites inscrits, des ZNIEFF de type 1, des périmètres de protection de captages d'eau potable, …
- la vallée de l'Epte : site Natura 2000, sites classés, réserve naturelle, périmètres de protection de captages d'eau potable, zones humides, … constituent les principaux enjeux de ce secteur.

Au sud de la Seine, l'option de passage IDF 3 évite les secteurs à enjeux suivants :

- la plaine de Montesson, une des dernières zones agricoles à l'ouest de l'agglomération parisienne, objet de politiques d'action foncière en vue de sa préservation.
- de Chatou à Saint Germain-en-Laye : un important secteur d'urbanisation, où s'ajoutent des ZPPAUP, de nombreux périmètres de protection de monuments historiques, des périmètres de protection de captages d'eau potable, …
- l'emprise militaire du Quartier général des Loges à Saint Germain-en-Laye
- le secteur boisé au sud de Chambourcy, avec sites classés, périmètres de protection de monuments historiques et terrains acquis au titre des espaces naturels sensibles
- de Morainvilliers à Mareuil-sur-Mauldre : ce secteur rassemble principalement des périmètres d'intervention foncière à vocation environnementale (espaces naturels sensibles, Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France), des périmètres de protection de monuments historiques et le centre radioélectrique militaire des Alluets-le-Roi.
- autour de Maule : outre l'urbanisation, ce secteur comporte des périmètres de protection de captages d'eau potable, des périmètres de protection de monuments historiques…
- en rive gauche de la Seine, l'agglomération de Mantes-la-Jolie et sa ZPPAUP.
- en rive gauche de la Seine, le secteur du Bout du Monde au nord d'Epône (arrêté préfectoral de protection de biotope, intervention foncière de l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France).
- en rive gauche de la Seine, le secteur des zones urbanisées des Mureaux à Villennes-sur-Seine, avec l'aérodrome des Mureaux, les plans d'eau de Verneuil (ZNIEFF de type 1), la forêt régionale de Verneuil, des périmètres régionaux d'intervention foncière de l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France.
- enfin, l'option de passage IDF 3 est encadrée par deux secteurs de périmètres de protection de captages d'eau potable d'Auffreville-Brasseuil et de Rosay.

❑ **b2 - Evaluation environnementale de l'option de passage IDF 3**

L'analyse consiste ici à établir un « profil environnemental » de l'option de passage IDF 3, en examinant plus particulièrement les enjeux résiduels à l'intérieur de l'option de passage IDF 3.

Cette option de passage diffère de IDF1 entre Saint-Germain-en-Laye et Aubergenville : le fuseau évite deux traversées de la Seine au niveau du méandre de Carrières-sous-Poissy et s'écarte de l'urbanisation en rive sud de la Seine, de Villennes-sur-Seine aux Mureaux ; il s'infléchit au sud pour suivre l'axe des autoroutes A 13 et A14.

Elle présente de ce fait des sensibilités égales à IDF1 sur la plupart du fuseau (à l'est de Saint-Germain-en-Laye et à l'ouest d'Aubergenville), mais plus légères dans la partie centrale du fait de l'évitement de deux traversées de la Seine, tout en restant fortes par la présence de l'urbanisation de Poissy et d'Orgeval.

Malgré les grands enjeux environnementaux évités, cette option de passage inclut, tout comme IDF1, encore de nombreux éléments plus ou moins sensibles, compte-tenu de la présence de l'agglomération parisienne dans la partie est. Le projet devra en tenir compte lors de la définition du tracé afin de limiter les impacts potentiels, en particulier en matière d'insertion paysagère, de nuisances sonores, d'activité agricole, de patrimoine naturel et de protection de la ressource en eau. Ces enjeux n'apparaissent pas rédhibitoires dès lors que les tracés ferroviaires à l'intérieur de l'option de passage pourront les éviter, ou que des mesures de suppression ou de réduction d'impact pourront être mises en œuvre : passage en souterrain (tunnel ou tranchée couverte), passage en viaduc, écran anti-bruit, passage à faune, etc.

Des zones urbanisées persistent à l'intérieur de l'option de passage : une urbanisation diffuse pourra être évitée par les tracés ferroviaires si la géométrie du projet le permet ; l'impact sur l'urbanisation dense pourra être évité par un passage en souterrain ou en viaduc.

L'option de passage IDF3 ne comporte que deux traversées de la Seine entre Nanterre et Maisons-Laffitte (contre 4 en tout pour IDF1 et IDF2), et nécessite le franchissement des deux principaux affluents de la Seine en rive gauche, La Mauldre et La Vaucouleurs, respectivement au droit d'Aubergenville et de Mantes-la-Jolie.

.Les impacts détaillés et les mesures palliatives (dispositifs de suppression ou de réduction d'impact) ne pourront être précisés que lors des phases d'études ultérieures au débat public, et notamment à l'occasion des études réglementaires (étude d'impact, dossier de police de l'eau, …).

Parmi les enjeux résiduels signalés sur la carte des enjeux évités ci-après, on peut souligner les plus significatifs :

- espaces d'urbanisation, étendus et denses à l'est, plus localisés ou diffus en allant vers l'ouest,
- espaces agricoles,
- périmètres de protection de monuments historiques, ZPPAUP, site classé et sites inscrits,
- captages d'alimentation en eau potable et leurs périmètres de protection,
- forêts et bois, notamment les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Rosny,
- site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny à l'ouest de Mantes-la-Jolie,
- carrières, site Seveso du dépôt pétrolier de Nanterre, etc.

Le tableau suivant précise les effets potentiels et le niveau de risque environnemental propres à l'option de passage IDF 3 :

Thèmes	Caractérisation de l'effet potentiel	Niveau de risque
Milieu humain	Traversées de nombreuses zones urbanisées denses de Nanterre à Maisons-Laffitte, à Achères, Poissy, Orgeval, Flins-sur-Seine, Aubergenville, Epône, … Traversée de zones rurales à urbanisation lâche avec de nombreux villages et hameaux. Traversée d'un espace agricole déjà soumis à la concurrence de l'urbanisation et des autres infrastructures de transports. Site Seveso seuil haut avec PPRT du dépôt pétrolier de Nanterre.	Faible, quand le passage devra se faire en tunnel afin de s'affranchir des enjeux très forts d'occupation du sol en surface. Elevé, quand le projet sera réalisé en surface, car l'évitement ne sera pas toujours possible. Elevé, par l'effet d'emprise et de coupure de l'espace agricole, car le calage du tracé ne pourra pas toujours tenir compte de la structure du foncier agricole. Faible, car le passage devra se faire en tunnel afin de s'affranchir des enjeux très forts d'occupation du sol en surface.
Milieu physique	Seulement deux traversées de la Seine et franchissements de ses deux affluents principaux en rive gauche, La Mauldre et La Vaucouleurs. Périmètres de protection de captages d'eau potable : Maisons-Laffitte, Achères, Poissy, Aubergenville, Aufreville-Brasseuil et Vert, Buchelay et Rosny-sur-Seine … Sablières de Flins-sur-Seine.	Elevé ponctuellement, mais modéré la plupart du temps grâce à la possibilité d'évitement par un passage en tunnel ou en viaduc des cours d'eau principaux. Moyen ou élevé, selon la possibilité ou non d'évitement local.
Milieu naturel	Traversée de bois et de massifs forestiers, notamment les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Rosny. Présence du site Natura 2000 des Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny.	Faible, quand le passage se fera en tunnel (forêt de Saint Germain-en-Laye) ; élevé ponctuellement, quand le projet sera réalisé en surface, mais modéré la plupart du temps grâce à la possibilité d'évitement. Elevé, si des incidences directes ou indirectes sur le site ne peuvent pas être évitées.

Thèmes	Caractérisation de l'effet potentiel	Niveau de risque
Patrimoine culturel, paysage	ZPPAUP de Carrières-sur-Seine, site classé du parc du château de Maisons-Laffitte, site inscrit de l'île Laborde et rives de la Seine. Sites inscrits de la vallée de Haute-Vaucouleurs et de la forêt de Rosny.	Faible, car le passage devra se faire en tunnel afin de s'affranchir des enjeux très forts d'occupation du sol en surface. Elevé, car l'évitement n'est pas toujours possible.

- **b3 - Analyse des sensibilités dans l'option de passage IDF 3**

Rappel de la méthode de hiérarchisation des sensibilités :

La méthodologie de hiérarchisation des enjeux environnementaux et de construction de la carte de synthèse des sensibilités hiérarchisées est la même pour toutes les options de passage. Elle a été rappelée pour l'option de passage IDF 1 ; il convient donc de se référer au chapitre 1.1.b3 en tant que de besoin.

Analyse des sensibilités dans l'option de passage IDF 3 :

L'analyse, à partir de la carte de synthèse des sensibilités hiérarchisées, de la répartition en pourcentage des différents niveaux de sensibilité à l'intérieur de l'option de passage IDF 3 donne les résultats suivants :

Sensibilités dans l'option de passage IDF 3	%
Pas de sensibilité recensée	33 %
1 sensibilité modérée ou non déterminante	14 %
1 sensibilité forte	10 %
Plusieurs sensibilités fortes	2 %
1 sensibilité très forte	34 %
Plusieurs sensibilités très fortes	7 %
Total	100 %

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE — egis rail

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX EVITES PAR L'OPTION DE PASSAGE IDF 3

Sites classés :
Giverny-Claude Monet, confluent de la Seine et de l'Epte
Site des falaises de la Roche-Guyon et de la forêt de Moisson
Vallée de l'Epte (Natura 2000)
Réserve naturelle :
Coteaux de la Seine
Espace Naturel Sensible :
Marais de Frocourt
Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Forêt régionale de la Roche-Guyon
Domaine régional de la Boucle de Moisson
Périmètres de protection rapproché :
La Roche-Guyon et Moisson

Natura 2000 :
Coteaux et boucle de la Seine
ZICO :
Boucle de Moisson
Sites inscrits :
Boucle de Guernes
Boucles de la Seine de Moisson à Guernes
Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Ile de Saint-Martin-la-Garenne
Domaine régional de Flicourt
ZNIEFF type 1 :
Boucle de la Garenne
Flicourt les Poultières
Zone centrale du bois du Chenay
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Guernes et Saint-Martin-la-Gare

PNR et site inscrit :
Vexin français
Arrêté préfectoral de protection de biotope :
Bois de la brume et mare de Tornibus
Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF
Forêt régionale de Galluis
Espace Naturel Sensible :
Carrière de Vigny
Bois de Moussus-Saint-Laurent
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Condecourt, Sagy, Drocourt, Guitrancourt

VAL-D'OISE

ZPPAUP de Cergy et de Boisemont

ZPPAUP d'Andrésy
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Andresy

Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Plaine de Bessancourt-Herblay-Pierrelaye
Domaine régional de Boissy
Domaine régional des Buttes du Parisis
Espaces Naturels Sensibles :
Boisements de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt
Boissy
Buttes du Parisis

N

A13

Mantes-la-Jolie

Pontoise

EURE

Argenteuil

A14

Saint-Germain-en-Laye

Nanterre

ZPPAUP de Mantes-la-Jolie

Périmètre de protection rapproché :
Auffreville-Brasseuil

Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Rosay

Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Plaine du Bout du Monde

Aérodrome des Mureaux
ZNIEFF type 1 :
Plans d'eau de Verneuil Les Muraux
Zone d'épandage de la ferme des Grésillons
Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Forêt régionale de Verneuil

YVELINES

Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Maule, Aulnay-sur-Mauldre
ZNIEFF type 1 :
Pelouse et fruticée de Clairefontaine
Coteau sud de la vallée roquet

Espaces Naturels Sensibles :
Bois des Flambertins
Bois d'Abbécourt
Bois de Rougemont
Grands Bois
ZNIEFF type 1 :
Alnaie du gros chêne
Emprise militaire :
Station radioélectrique

Espace Naturel Sensible :
Tailles d'Herbelay
Sites classés :
Vallée du Ru de Buzot
(et espaces boisés voisins)

Emprise militaire :
Quartier général des Loges

Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF :
Plaine de Montesson

PARIS

ZPPAUP du Pecq et de Saint-Germain-en-Laye
Périmètres de protection rapproché et éloigné :
Croissy-sur-Seine

HAUTS-DE-SEINE

07/06/2011

0 2.5 5 10 km

Légende

- Zone d'étude
- Limite départementale
- Préfecture et sous préfecture

Axes de transports
- Voie ferrée

Principaux axes routiers
- Autoroute
- Nationale

Hydrographie
- Réservoir biologique (Article L214-117 Code de l'Environnement)
- Cours d'eau présentant un objectif d'atteinte du bon état écologique
- Zone humide
- Plus hautes eaux connues
- Plan d'eau

Captage et périmètre de protection
- Captage AEP
- Captage Grenelle
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

Vulnérablité des eaux souterraines
- Secteur à aquifères très fortement vulnérables

Espace forestier
- Forêt de protection (existante ou en projet)
- Forêt publique

Natura 2000
- ZPS
- ZSC

Inventaire
- ZICO

ZNIEFF
- ZNIEFF de type 1

Protection administrative
- Réserve naturelle
- Réserve naturelle régionale
- Arrêté préfectoral de protection du biotope

Maîtrise foncière publique
- Terrain acquis par le Conservatoire du littoral
- Périmètre régional d'intervention foncière de l'Agence des espaces verts (IDF)

Espace naturel sensible
- Terrain acquis au titre des ENS
- Zone de préemption ou ENS en projet

Risque

Seveso
- Seuil haut
- Seuil bas

Urbanisation
- Emprise militaire
- Aérodrome - aéroport

Surfaces artificialisées (MOS 2008)
- Urbain ouvert
- Autre rural

Patrimoine
- ZPPAUP
- Site inscrit
- Site classé
- Périmètre de protection des monuments historiques classés (500m)
- Périmètre de protection des monuments historiques inscrits (500m)
- PNR

Extraction de matériaux
- Carrière

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE — egis rail

SYNTHESE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX TRAVERSES PAR L'OPTION DE PASSAGE IDF 3

N

ZNIEFF type 1 : Bois de la Roquette

ZNIEFF type 1 : Bois de la Houssaye

Espace Naturel Sensible : Bois de Rosny-Rolleboise

ZNIEFF type 1 : Zone agricole et carrière de Flins Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF La Nouvelle France

Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF et zone de préemption ENS : Plaine de Vernouillet

VAL-D'OISE

Forêt publique et de protection : Forêt de Saint-Germain-en-Laye Périmètres de protection rapproché et éloigné : Achères

Site classé : Voies et réserves du parc du château de Maisons-Laffitte

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Maisons-Laffitte

Site Seveso seuil haut (avec PPRT) : Société du dépôt pétrolier de Nanterre

Pontoise

A13

Mantes-la-Jolie

EURE

Argenteuil

A14

Saint-Germain-en-Laye

Nanterre

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Les fourneaux (Hécourt)

Périmètre régional d'intervention foncière de l'AEV IDF et site inscrit: Forêt régionale de Rosny Natura 2000 : Boucles de Moisson, de Guernes et de Rosny

Périmètres de protection rapproché : Buchelay et Rosny-sur-Seine Espace Naturel Sensible : Bois des Terriers

Site inscrit : Vallée de la Haute-Vaucouleurs

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Aufreville-Brasseuil et Vert

YVELINES

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Aubergenville

Périmètres de protection rapproché et éloigné : Poissy

Site inscrit : Île Laborde et rives de la Seine

ZPPAUP de Carrières-sur-Seine Périmètres régionaux d'intervention foncière de l'AEV IDF : Plaine de Montesson et Ile Fleurie

Emprise militaire : Centre de commandement Mille

HAUTS-DE-SEINE

07/06/2011

0 2.5 5 10 km

Légende

- Zone d'étude
- Limite départementale
- Préfecture et sous préfecture

Axes de transports
- Voie ferrée

Principaux axes routiers
- Autoroute
- Nationale

Hydrographie
- Réservoir biologique (Article L214-117 Code de l'Environnement)
- Cours d'eau présentant un objectif d'atteinte du bon état écologique
- Zone humide
- Plus hautes eaux connues
- Plan d'eau

Captage et périmètre de protection
- Captage AEP
- Captage Grenelle
- Périmètre de protection rapprochée
- Périmètre de protection éloignée

Vulnérablité des eaux souterraines
- Secteur à aquifères très fortement vulnérables

Espace forestier
- Forêt de protection (existante ou en projet)
- Forêt publique

Natura 2000
- ZPS
- ZSC

Inventaire
- ZICO

ZNIEFF
- ZNIEFF de type 1

Protection administrative
- Réserve naturelle
- Réserve naturelle régionale
- Arrêté préfectoral de protection du biotope

Maîtrise foncière publique
- Terrain acquis par le Conservatoire du littoral

- Périmètre régional d'intervention foncière de l'Agence des espaces verts (IDF)

Espace naturel sensible
- Terrain acquis au titre des ENS
- Zone de préemption ou ENS en projet

Risque

Seveso
- Seuil haut
- Seuil bas

Urbanisation
- Emprise militaire
- Aérodrôme - aéroport

Surfaces artificialisées (MOS 2008)
- Urbain ouvert
- Autre rural

Patrimoine
- ZPPAUP
- Site inscrit
- Site classé
- Périmètre de protection des monuments historiques classés (500m)
- Périmètre de protection des monuments historiques inscrits (500m)
- PNR

Extraction de matériaux
- Carrière

Ligne Nouvelle Paris - Normandie

RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE — egis rail

SYNTHESE DES SENSIBILITES HIERARCHISEES
OPTION DE PASSAGE IDF 3

N

VAL-D'OISE

Pontoise

A13

Mantes-la-Jolie

EURE

Argenteuil

A14

Saint-Germain-en-Laye

Nanterre

PARIS

YVELINES

HAUTS-DE-SEINE

20/06/2011

0 2.5 5 10 km

Légende

- Zone d'étude
- Limite départementale
- Préfecture et sous préfecture

Axe de transport
- Voie ferrée

Axe routier principal
- Autoroute
- Nationale

Hiérarchisation des sensibilités
- Une ou plusieurs sensibilité(s) modérée(s) ou non déterminante(s)
- Une sensibilité forte
- Plusieurs sensibilités fortes
- Une sensibilité très forte (avec ou sans sensibilité(s) forte(s))
- Plusieurs sensibilités très fortes

Scénario
- Option de passage

3.2. Raccordements envisagés

Cf. description présentée pour l'option de passage IDF 2